

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 152

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

## GENDARMERIE NATIONALE



PROGRAMME 152  
**Gendarmerie nationale**

---

# Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Général d'armée Christian RODRIGUEZ

*Directeur général de la gendarmerie nationale*

Responsable du programme n° 152 : Gendarmerie nationale

Année marquée par le retour de la guerre aux frontières de l'Union européenne, 2022 se caractérise aussi par des crises hétérogènes tant par leur forme que leur localisation. Ainsi, des Antilles à l'Ukraine, des situations de guerre à la sécurité publique du quotidien, des cybermenaces à la lutte contre les trafics, les gendarmes ont répondu présents pour assurer la sécurité des personnes et des biens en métropole, en outre-mer mais également au-delà des frontières du territoire national.

Dans le cadre de la stratégie GEND 20.24, la gendarmerie a mis en œuvre une série de mesures pour gagner en efficacité et être toujours plus proche des besoins de nos concitoyens.

En 2022, la gendarmerie s'est ainsi attachée à renforcer encore davantage le lien de proximité avec la population par une présence accrue. Au cours de cette première année d'après-crise COVID, l'institution a agi sur l'ensemble du spectre pour répondre aux préoccupations des Français et faire face aux enjeux sociétaux. Cette année charnière amorce enfin les investissements nécessaires face aux enjeux futurs portés dans la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI).

## 1. Renforcer la proximité avec la population par une présence accrue

La gendarmerie s'applique à bâtir une offre de protection sur mesure avec l'ambition de toujours mieux protéger l'ensemble de la population dans une logique de proximité lui permettant de consolider, jour après jour, sa relation de confiance avec les élus et les citoyens.

Pour ce faire, la gendarmerie a bénéficié d'une augmentation de ses effectifs à hauteur de 185 ETP supplémentaires (hors transferts, corrections techniques, anticipation 2021 et sur-exécution 2022). Ces nouveaux effectifs ont été majoritairement déployés dans les unités territoriales pour leur permettre d'assurer une présence visible et rassurante sur le terrain. Pour compléter la densification de son dispositif, la gendarmerie poursuit la montée en puissance de sa réserve opérationnelle dans l'optique d'apporter un appui indispensable aux missions de sécurité publique du quotidien et lors des crises majeures. En 2022, la gendarmerie a ainsi pu compter sur un vivier de 31 000 réservistes ayant effectué plus de 710 000 jours de réserves (+12 % par rapport à 2021). Cette montée en puissance se poursuivra dans les prochaines années dans la perspective des échéances majeures à venir (coupe du monde de rugby en 2023 et JO en 2024). L'efficacité de la réserve se voit en outre renforcée par le nouveau cadre législatif permettant aux réservistes, anciens gendarmes ayant eu la qualité d'officier de police judiciaire (OPJ), de conserver leur qualification durant cinq années suite à leur départ en retraite. En parallèle de cette hausse d'effectifs et pour maximiser l'empreinte au sol, le plan de substitution s'est poursuivi en 2022 et 98 substitutions ont été réalisées. La montée en puissance des pelotons de surveillance et d'intervention (PSIG) continue également par le remplacement de 1 000 gendarmes adjoints volontaires par des sous-officiers.

La densification de la présence sur le terrain passe également par une adaptation aux spécificités territoriales. Plusieurs expérimentations ont été lancées ces dernières années montrant des résultats concluants. Le dispositif de gestion des événements (DGE) a notamment permis de concentrer, à moyens constants, davantage d'effectifs sur des missions de présence sur la voie publique, en mutualisant entre plusieurs unités les équipes dédiées quotidiennement aux interventions, et en programmant leur service à l'aide d'un algorithme ciblant les créneaux espace-temps les plus sensibles. Par ailleurs, le dispositif d'appui interdépartemental (DAI) s'est étendu et a permis d'améliorer la réactivité des militaires en s'affranchissant des limites départementales tout en assurant la continuité du service public dans des enclaves ou des territoires isolés. Actuellement, ce dispositif bénéficie à presque 8 000 militaires au sein de 701 unités.

Afin d'améliorer son offre de service, la gendarmerie continue d'innover, notamment en matière de sécurité des transports publics. Après avoir déployé des patrouilles de réservistes à bord des trains régionaux, elle expérimente depuis octobre 2022 un nouveau concept de PSIG « contrôle des mobilités » agissant dans les transports ferroviaires au niveau interdépartemental. Les premiers résultats obtenus attestent de la pertinence du dispositif.

La volonté de proximité se traduit également par l'association étroite des élus locaux à l'offre de sécurité. Pour ce faire, le dispositif de consultation et d'amélioration du service (DCAS) a été généralisé en 2022. Il consiste à sonder les maires pour en tirer des engagements opérationnels formalisés. En outre, pour répondre présent face aux menaces auxquelles sont exposés les élus, la gendarmerie a mis en place une plateforme d'échanges (gend'Élus), désigné un référent pour chacun des maires sur sa zone de compétence et dispensé des formations aux situations de tension et de gestion de crise.

Dans le même temps, la LOPMI prévoit la création de 200 brigades afin de redensifier le maillage territorial de la gendarmerie, en métropole et en outre-mer. Accompagné d'un dispositif, initié fin 2022, de remontée des attentes des élus piloté par les préfets, la mise en place de ces nouvelles brigades répondra aux besoins locaux.

Pour aller plus loin dans le renforcement du lien entre le gendarme et la population, la gendarmerie développe des actions ciblées notamment en direction de la jeunesse. Ainsi, dans le cadre du plan 10 000 jeunes, la gendarmerie a proposé en 2022 plus de 3 600 offres de stages, d'apprentissages et de services civiques aux moins de 26 ans dépassant de près de 20 % les objectifs fixés. De même, d'autres dispositifs ont été mis en place afin de rapprocher les citoyens des forces de sécurité, tels que Car'Ado (dispositif de prévention par et pour les jeunes mis en place par le Groupement de gendarmerie départementale du Nord pour sensibiliser sur le harcèlement, les discriminations et les violences sexistes et intrafamiliales).

Enfin, la gendarmerie porte une attention toute particulière aux plus vulnérables, à l'image des personnes âgées, des victimes de violences intrafamiliales ou des mineurs. La prévention, en amont de la commission des actes, et la prise en charge des victimes, en aval, ont fait l'objet de procédés innovants. Les personnes âgées peuvent notamment bénéficier de l'opération tranquillité seniors. Ce dispositif renforce la sécurisation des personnes de plus de 65 ans par des conseils pratiques de prudence et par la surveillance de leur domicile en cas d'absence. La gendarmerie cherche également à appréhender dans sa globalité le phénomène des violences sexuelles et sexistes afin de développer des réponses efficaces. À cette fin, elle a profondément rénové sa stratégie pour mieux répondre aux attentes des victimes qui sont au cœur du dispositif. 99 maisons de protection des familles (unités spécialisées avec du personnel formé à la prise en charge de ces violences) sont désormais actives partout en France, renforcées des 260 intervenants sociaux permettant une prise en charge adaptée. La gendarmerie expérimente en outre la prise de plainte en mobilité dans des tiers-lieux de confiance afin de faciliter la révélation des faits par la réalisation des actes dans un environnement connu et propice à la libération de la parole. La dotation des unités opérationnelles en terminaux Ubiquity, qui s'est poursuivie en 2022, contribuera à cette démarche.

## **2. Agir sur l'ensemble du spectre pour répondre aux préoccupations des français et faire face aux enjeux sociétaux**

En 2022, la gendarmerie a été confrontée à une hausse générale de son activité avec une succession de crises protéiformes.

Sur le haut du spectre, suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, la gendarmerie a très rapidement été engagée sur ce théâtre de guerre au travers du GIGN, pour la protection des intérêts diplomatiques français et alliés, à Kiev comme à Lviv, et de l'IRCGN, pour apporter une assistance technique en matière d'identification des victimes et de fixation de scènes de crimes. En outre, douze missions d'escortes menées par la gendarmerie ont permis à plus de 500 ressortissants de quitter le territoire ukrainien.

Tout au long de l'année, la gendarmerie a été engagée dans des missions de maintien de l'ordre avec des opérations d'ampleur face à des manifestants souvent violents. À titre d'exemple, en octobre 2022, alors que 1 500 gendarmes mobiles sont engagés dans les Deux-Sèvres dans le cadre des manifestations interdites contre les bassines de rétention d'eau, soixante-et-un militaires ont été blessés à l'occasion de heurts avec des groupes d'opposants radicaux

particulièrement organisés. La gendarmerie mobile a également été sollicitée dans les Antilles où elle est intervenue pendant plusieurs mois dès la fin 2021. Son action s'est poursuivie sans discontinuer, dans les outre-mer et en métropole dans un contexte de forte activité migratoire (105 000 étrangers en situation irrégulière pris en compte en 2022, triplant ainsi le nombre d'heures consacrées à cette mission depuis 2019). Parallèlement, elle a participé à la sécurisation du procès des attentats du 13 novembre à Paris tout au long du premier semestre.

Par ailleurs, dans un contexte de fin des restrictions liées à la crise sanitaire, la gendarmerie a enregistré en 2022 une hausse de la délinquance sur sa zone de compétence. Les constatations en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) sont en augmentation (+12 %), avec une proportion élevée de faits commis dans la sphère familiale. Le nombre de faits d'atteintes aux biens (AAB) connaît également une hausse par rapport à 2021 (+15 %). L'augmentation des infractions relatives aux atteintes aux personnes s'explique principalement par la reprise d'une activité post-covid (cessation de restrictions de circulations, réouverture des écoles, etc.). Par ailleurs, la hausse des violences intrafamiliales, sujet d'attention majeur pour la gendarmerie, peut en partie s'expliquer par la libération de la parole des victimes grâce aux différentes campagnes de sensibilisation et aux dispositifs spécifiques mis en place pour mieux prendre en compte les victimes. S'agissant de l'évolution de la délinquance, le nombre de faits constatés en 2022 demeure en deçà des faits enregistrés en 2019, année qui précède la crise COVID, plus représentative de l'activité normale en zone de responsabilité de la gendarmerie. Pour faire face à ces phénomènes délictueux, la gendarmerie se mobilise en augmentant sa présence de voie publique. Le nombre d'heures de patrouilles a ainsi cru de 3,9 % entre 2021 et 2022. L'activité dans les transports en commun est en augmentation de 6,5 % par rapport à 2021.

Si la gendarmerie intervient sur l'ensemble du spectre de la délinquance, elle a tout particulièrement concentré ses efforts en 2022 sur les priorités fixées par le gouvernement, comme la lutte contre les trafics de stupéfiants. Ainsi, plus de 7 800 personnes ont été mises en cause par la gendarmerie pour trafic ou revente de produits stupéfiants. Un logiciel de mise à jour de la cartographie des points de deal et de recensement des opérations visant à leur démantèlement (CARTOFAST) a été développé et déployé en 2022.

Face à une délinquance qui s'étend au-delà des contentieux traditionnels, la gendarmerie s'est mise en capacité de répondre présent face aux cybermenaces et aux atteintes à l'environnement. Au regard de l'augmentation croissante de la cybercriminalité, la gendarmerie a poursuivi en 2022 la mise en œuvre de sa stratégie globale couvrant l'ensemble du spectre (haine en ligne, lutte contre les escroqueries et les trafics illicites en ligne). Un an après sa création, le COMCYBERGEND conduit des opérations d'ampleur dans le cyberspace, souvent avec l'appui de partenaires étrangers comme l'ont démontré plusieurs affaires d'ampleur élucidées en 2022. Cet acteur de référence peut désormais s'appuyer sur le Centre National de Formation à la cybersécurité, ouvert depuis le 1<sup>er</sup> août 2022, pour développer une offre de formation pointue, qui est proposée à l'ensemble des militaires de l'Arme mais également aux membres des services partenaires. La gendarmerie est également engagée sur les problématiques environnementales et de santé publique. Dans le cadre de la montée en puissance de l'OCLAESP, deux nouveaux détachements ont vu le jour en 2022 à Valenciennes et Papeete. Ce dispositif peut également s'appuyer sur un réseau de près de 500 enquêteurs formés aux atteintes à l'environnement et à la santé publique. Dans ce domaine, la gendarmerie intervient notamment sur le volet judiciaire. Ainsi, lors des feux de forêts qui ont ravagés le Sud Est de la France au cours de l'été, les investigations entreprises par les gendarmes ont permis d'interpeller et de mettre en cause 47 individus. La montée en puissance des capacités engagées par la gendarmerie dans le champ environnemental, qui a été initié dès 2022, se poursuivra en 2023 afin de construire un acteur de référence au niveau ministériel et interministériel.

### 3. Investir pour préparer l'avenir et renforcer les compétences

S'agissant de la sécurité du quotidien, la gendarmerie s'appuie sur la disponibilité des militaires et un maillage territorial qui constitue un réseau de proximité dans l'ensemble des territoires.

Conditionnant ce maillage, l'entretien du parc immobilier a été une des priorités du Beauvau de la sécurité. Ainsi, 150,8 M€ ont bénéficié à des investissements immobiliers essentiels, parmi lesquels la sécurisation des casernes, enjeu majeur dans un contexte de risque terroriste élevé et de contestation radicale avec des moyens violents. Cette enveloppe a également permis de financer l'entretien courant et de lancer la réfection du parc domanial, notamment sur les grands projets de Balma, Satory et l'EIGN.

Cette valorisation des infrastructures est un levier du renforcement de la présence de voie publique et du lien avec la population. Elle s'accompagne de la fourniture de moyens qui viendront compléter ou remplacer la dotation des unités pour mieux fonctionner avec des outils renouvelés. Le parc automobile bénéficie ainsi d'un renouvellement conséquent par l'attribution de crédits à hauteur de 126,8 M€. Par ailleurs, la gendarmerie s'est dotée de 15 000 caméras-piétons supplémentaires en 2022, destinées à équiper 4 000 unités en métropole et outre-mer.

La gendarmerie s'est également investie depuis plusieurs années en matière d'innovation et de digitalisation afin de développer ses activités « hors les murs ». Ce nouveau paradigme, passant d'une « logique de guichet » à une logique de « pas de porte », s'est notamment traduit par le déploiement de plus de 100 000 smartphones et tablettes NEO2 ainsi que 40 000 PC mobiles Ubiquity. Au-delà, la diversification de l'offre numérique a permis à nos concitoyens d'obtenir, depuis leur domicile, un accès à des services auparavant disponibles uniquement dans les brigades. Ces portails et applications numériques, qu'il s'agisse de la Brigade Numérique (BNUM) ou de la toute nouvelle application *Masécurité*, lancée en mars 2022, permettent d'améliorer à la fois l'efficacité d'action et la satisfaction des usagers vis-à-vis de l'offre de sécurité.

La qualité du service rendu par la gendarmerie nationale à la population repose aussi sur l'engagement et la disponibilité de ses personnels, militaires et civils. Valoriser leur action en améliorant leurs conditions de travail et de vie est un retour juste et nécessaire qui a été particulièrement pris en compte en 2022. Afin de valoriser la formation et la compétence de chacun, des mesures fortes ont été prises à l'endroit du personnel de la gendarmerie avec l'engagement de 35,6 M€ de mesures catégorielles, issues notamment du Beauvau de la sécurité. À ces crédits s'ajoutent l'amélioration des conditions matérielles, et notamment celle des gendarmes adjoints volontaires. Plus généralement, les conditions de rémunération tous corps confondus évoluent favorablement. Entériné en 2022, le protocole social décidé par le ministre de l'Intérieur, permettra d'accompagner dès 2023 les forts engagements pris dans le cadre des précédents plans de relance et du Beauvau de la sécurité. Ce protocole sera articulé autour d'un meilleur accompagnement des militaires et de leurs familles, d'une meilleure prise en compte des responsabilités et du développement de la présence de voie publique.

Enfin, en plaçant l'humain au cœur de son dispositif, la gendarmerie nationale a engagé une refonte de ses structures et contenus des formations initiales et continues. Cet effort de formation bénéficie à tous ceux qui servent l'institution et aborde toutes les problématiques qui pèseront sur leur quotidien. Par un allongement de la formation initiale en école de 8 à 9 mois en 2022 permettant d'intégrer la formation OPJ, qui basculera à terme à 12 mois pour densifier encore les apprentissages, la gendarmerie affectera dans ses unités des gendarmes plus résilients et prêts à s'engager immédiatement avec un ensemble de compétences socles augmentées, axées autour de la militarité, de l'éthique, du discernement, de l'intervention professionnelle et de la police judiciaire. Cette densification de la formation s'est accompagnée d'une restructuration. La gendarmerie a ainsi regroupé sous un opérateur unique ses composantes de recrutement et de formation. S'attachant à toujours mieux former ses militaires, pour mieux les préparer à leurs missions et à une société en mouvement, la gendarmerie répond notamment aux enjeux de la numérisation par une profonde révision des parcours de formation (e-compagnies en école de sous-officiers ; recrutement scientifique pour les officiers).

Face aux enjeux majeurs de la lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes, une formation déconcentrée à la « prise en compte des VIF » a été dispensée à tous les militaires. Face aux défis posés par les contentieux Cyber d'une part, et environnemental d'autre part, des offres de formation ciblées sont également déployées au profit d'un volume toujours plus important de personnels.

Les axes majeurs de l'année 2022 se prolongent au travers des ambitions portées par la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur. La densification du maillage territorial, la hausse des effectifs, le durcissement de la formation, les investissements dans le numérique et dans l'immobilier, la valorisation des compétences du gendarme, doivent permettre à la gendarmerie de s'adapter en permanence aux nouvelles formes de délinquance et aux besoins de nos concitoyens.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité**

INDICATEUR 1.1 : Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie

INDICATEUR 1.2 : Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie

### **OBJECTIF 2 : Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance**

INDICATEUR 2.1 : Taux d'élucidation ciblés

INDICATEUR 2.2 : Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites

INDICATEUR 2.3 : Généralisation de la police technique et scientifique

INDICATEUR 2.4 : Recentrage des forces sur le coeur de métier

INDICATEUR 2.5 : Nombre d'heures de patrouille de voie publique

INDICATEUR 2.6 : Délai moyen d'intervention

### **OBJECTIF 3 : Optimiser l'emploi des forces mobiles**

INDICATEUR 3.1 : Engagement des forces mobiles

### **OBJECTIF 4 : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière**

INDICATEUR 4.1 : Nombre de tués en zone Gendarmerie

INDICATEUR 4.2 : Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool

INDICATEUR 4.3 : Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants

### **OBJECTIF 5 : Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure**

INDICATEUR 5.1 : Taux de satisfaction des usagers

INDICATEUR 5.2 : Efficacité de la brigade numérique

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

### INDICATEUR

1.1 – Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de victimes de violences physiques crapuleuses	Nb	10 698	10 296	En baisse	10 984	En baisse
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques crapuleuses) pour 1000 habitants	%	0,31	0,30	En baisse	0,32	En baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	166 591	182 453	Suivi	206 014	Suivi
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles) pour 1000 habitants	%	4,86	5,32	Suivi	5,98	Suivi
Nombre de femmes victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	96 677	107 982	Suivi	124 112	Suivi

#### Commentaires techniques

##### Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

##### Mode de calcul

Sous-indicateur 1.11 = (nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques crapuleuses (index 1, 2, 4, 8, 15 à 26)

Sous-indicateur 1.12 = (nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques crapuleuses (index 1, 2, 4, 8, 15 à 26) / population en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE))\*1000

Sous-indicateur 1.13 = nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73) ou de violences sexuelles (index 46 à 49).

Sous-indicateur 1.14 = ((nombre total annuel de faits constatés par la gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73) ou de violences sexuelles (index 46 à 49)) / population en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE)) \* 1000

##### Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)



**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | Objectifs et indicateurs de performance

**INDICATEUR****1.2 – Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	Nb	551 084	559 494	En baisse	647 927	En baisse
Nombre de cambriolages de résidences (principales et secondaires) en ZGN	Nb	78 159	79 313	En baisse	89 136	En baisse
Taux de cambriolage des résidences (principales et secondaires) pour 1000 logements en ZGN	%	4,61	4,50	En baisse	5,15	En baisse

**Commentaires techniques****Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

**Mode de calcul**

Sous-indicateur 1.21 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les index de l'état 4001 relatifs aux atteintes aux biens (index 15 à 43 et 62 à 68).

Sous-indicateur 1.22 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les cambriolages de résidences (index 27 et 28)

Sous-indicateur 1.23 = ((nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les cambriolages de résidences (index 27 et 28)) / nombre de logements en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE)) \* 1000

**Sources des données**

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'année 2022 correspond à la première année post COVID non soumise aux restrictions de circulation qui en 2020 et 2021 ont fortement impacté l'évolution des atteintes aux biens (AAB) et aux personnes (AVIP). En 2022, on constate ainsi une augmentation des AAB et des AVIP, conséquence d'une reprise de l'activité post COVID. Cette hausse reste toutefois inférieure à celle de 2019.

La gendarmerie nationale s'est pleinement investie dans la lutte contre les violences conjugales et plus particulièrement contre les violences faites aux femmes notamment à travers le dispositif des maisons de protection des Familles (MPF) généralisé sur l'ensemble du territoire. Cette prise en compte globale, facilitant la révélation des faits, participe pour partie à l'augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatées en zone gendarmerie.

Pour les atteintes aux biens (AAB), la hausse est essentiellement concentrée sur les cambriolages de résidences principales et les vols des métaux rares.

**Indicateur 1.1 : Évolution du nombre de crimes et délits, et de victimes, en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie**

Les violences dites « non-crapuleuses » et sexuelles connaissent une hausse significative du nombre de victimes régulièrement croissant depuis 2017. Cette évolution s'explique par la large part des violences intrafamiliales (VIF) prises en compte dans cet item qui recouvre des infractions de nature très différentes (violences verbales, psychologiques, physiques et sexuelles). Elle coïncide par ailleurs avec l'augmentation du nombre de victimes féminines.

En effet, la lutte contre les VIF et celle contre les violences faites aux femmes, priorité gouvernementale, se traduisent par de nombreuses mesures visant à inciter à une dénonciation plus systématique des faits, pour :

- faire évoluer les comportements dans la société ;
- libérer la parole des victimes ;
- améliorer leurs conditions d'accueil ;
- mettre en œuvre les outils de signalement.

Le volume de plaignantes pourrait ne représenter qu'1/4 du volume réel des victimes de violences conjugales (source enquête de victimisation Genese). Ces mesures sont donc essentielles pour la dénonciation des violences et la prise en charge des victimes.

Par ailleurs, concernant les AVIP en général, il convient de mentionner une évolution de plus de 5 % du nombre de mis en cause dans ce type d'affaires (avec un pic à +16,6 % en décembre 2022 par rapport à décembre 2021).

Le nombre de victimes de violences physiques crapuleuses, bien qu'en hausse de 6,7 % entre 2021 et 2022, demeure toutefois inférieur de 12,3 % au volume enregistré en 2019, année ante COVID.

Cette hausse s'explique par la ré-ouverture généralisée des écoles entraînant une recrudescence de faits commis dans l'environnement scolaire. Par ailleurs, la fin de la crise sanitaire et des restrictions de circulation a été le signe d'une reprise de l'implantation de nouveaux réseaux de stupéfiants en ZGN issus de zones urbaines qui génèrent de nouvelles formes de délinquance et des violences crapuleuses.

### **L'indicateur 1.2 : Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie**

Entre 2021 et 2022, le nombre d'AAB augmente de 15,8 %. Ce chiffre reste toutefois inférieur aux faits constatés en 2019. Les vols liés à l'automobile expliquent particulièrement cette hausse en raison de la recrudescence des vols de pots catalytiques motivés par la raréfaction des métaux rares.

La hausse observée sur le nombre de cambriolages reste largement, là encore, sous les volumes de 2019. Elle s'explique notamment par un effet de rattrapage post-COVID opéré dès 2021. Aussi, la hausse des cambriolages constatée en 2022 concerne encore majoritairement les résidences principales et témoigne, en revanche, d'un net recul des atteintes aux résidences secondaires, souvent situées en ZGN.

## **OBJECTIF**

### **2 – Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance**

## **INDICATEUR**

### **2.1 – Taux d'élucidation ciblés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	29,42	28,8	>26	26,66	>26
Taux d'élucidation des cambriolages de résidences principales et secondaires	%	13,13	11,0	>15	9,8	>15
Taux d'élucidation des homicides	%	81,4	79,1	>80	85,2	>80

#### **Commentaires techniques**

#### **Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

#### **Mode de calcul**

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | Objectifs et indicateurs de performance

Sous-indicateur 2.11 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux vols avec violences (index 15 à 26) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.12 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux cambriolages de résidences (index 27 et 28) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.13 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux homicides (index 1 à 3, 6 et 51) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

**Source des données**

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

**INDICATEUR****2.2 – Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants	Nb	7 900	8 568	En hausse	7 876	En hausse
Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger	Nb	408	451	Suivi	400	Suivi
Valeur des avoirs criminels saisis	€	240 396 009	321 307 246	En hausse	379 016 058	En hausse

**Commentaires techniques****Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

**Mode de calcul**

Sous-indicateur 2.21 = nombre annuel de personnes mises en cause, par la gendarmerie, pour les index de l'état 4001 relatifs aux trafics et reventes de produits stupéfiants (index 55 et 56).

Sous-indicateur 2.22 = nombre annuel de procédures réalisées par la gendarmerie, pour l'index 70 de l'état 4001 relatif à l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger.

Sous-indicateur 2.23 = somme annuelle de la valeur des avoirs criminels saisis dans le cadre de procédures traitées par la gendarmerie.

**Source des données**

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Plate-forme d'identification des avoirs criminels (PIAC).

**INDICATEUR****2.3 – Généralisation de la police technique et scientifique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de couverture des cambriolages	%	92,68	90,16	>95	88,18	>95
Taux de signalisation biologique des personnes mises en cause au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG)	%	75,62	75,4	En hausse	72,19	En hausse
Taux de signalisation papillaire des personnes mises en cause au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED)	%	74,46	72,7	En hausse	69,38	En hausse

**Commentaires techniques****Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

**Mode de calcul**

Sous-indicateur 2.31 = nombre annuel de crimes et délits constatés pour lesquels au moins un transport a été réalisé aux fins d'investigations de police technique et scientifique (PTS) rapporté au nombre annuel de crimes et délits constatés.

Sous-indicateur 2.32 = nombre annuel de prélèvements biologiques réalisés sur des mis en cause rapporté au nombre annuel de personnes mises en cause dans le cadre des infractions relevant de l'article 706-55 du code de procédure pénale.

Sous-indicateur 2.33 = nombre annuel de relevés décadactylaires réalisés sur des mis en cause hors délits routiers au regard du nombre de personnes mises en cause dans le cadre de crimes et délits non routiers.

**Source des données**

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

## INDICATEUR

### 2.4 – Recentrage des forces sur le coeur de métier

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux des missions périphériques sur l'activité opérationnelle totale	%	2,6	3,0	En baisse	3,3	En baisse

**Commentaires techniques**

**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

**Mode de calcul**

Sous indicateur 2.41 = volume horaire annuel d'activité consacré par la gendarmerie aux missions périphériques, rapporté au volume horaire annuel d'activité totale.

**Source des données**

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

## INDICATEUR mission

### 2.5 – Nombre d'heures de patrouille de voie publique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la gendarmerie nationale	%	47 090 881	44 358 211	En hausse	46 100 331	En hausse

**Commentaires techniques**

**Périmètre**

Unités de gendarmerie départementale et mobile agissant sur le territoire national

**Mode de calcul**

Volume horaire d'activité externe pour l'ensemble des unités de gendarmerie départementale et mobile pour les missions dites de « voie publique ».

**Source des données**

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | Objectifs et indicateurs de performance

**INDICATEUR****2.6 – Délai moyen d'intervention**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Délai moyen d'intervention	minutes	12'54"	14'01	<14'	14'23	<14'

**Commentaires techniques****Périmètre**

Unités de gendarmerie départementale de métropole.

**Mode de calcul**

Somme des délais des interventions de l'année, rapportée au nombre annuel d'interventions.

**Source de données**

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

En 2022, les unités de gendarmerie ont maintenu leur effort pour élucider les faits constatés en hausse suite à la reprise de l'activité avec la fin des restrictions liées à la crise sanitaire. Multipliant les contrôles sur l'ensemble du territoire et aux frontières, la gendarmerie a poursuivi le renforcement de son empreinte au sol afin de lutter contre les différentes formes de délinquance. Sur le volet judiciaire, la reprise de l'activité s'accompagne d'une hausse des procédures complexes qui n'aboutissent pas forcément sur l'année en cours et influe donc sur le taux d'élucidation.

**Indicateur 2.1 Taux d'élucidation ciblés**

En 2022, le taux d'élucidation des vols avec violence diminue de 2,1 points pour atteindre 26,7 % mais il reste, cependant, en cible. Cette évolution s'explique par la hausse de ce type de violences qui sont les plus complexes à élucider dans le travail d'enquête.

L'évolution à la baisse de ce taux est à mettre en relation avec l'augmentation des faits commis en outre-mer en particulier à Mayotte et en Guyane avec des flux de population entrants et sortants rendant les auteurs des faits plus difficilement identifiables.

Concernant le taux d'élucidation des cambriolages de résidences principales et secondaires, il diminue en 2022 pour atteindre 9,84 %. Cette évolution doit être pondérée par l'augmentation continue du nombre de mis en cause durant les quatre derniers mois de l'année 2022 (+3,4 % en septembre à +13,3 % en décembre).

Concernant les homicides, le taux d'élucidation s'élève à 85,2 %, soit une hausse de 6,1 points par rapport à 2021.

**Indicateur 2.2 : Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites****Sous-indicateur 2.21 Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants**

Le nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants a diminué de 8 % en 2022.

Il est à noter que cet indicateur ne reflète qu'une partie de l'action de la gendarmerie dans la lutte contre les infractions liées aux stupéfiants. En effet, ce chiffre ne prend pas en compte l'index 57 (usage des stupéfiants) pour lequel les infractions comptabilisées sont en forte augmentation (+10 % en 2022) grâce notamment à la mise en œuvre de l'amende forfaitaire délictuelle (AFD). Le recours à cette procédure simplifiée s'élève à +46 %. En effet, cette procédure a eu pour effet de réduire de 16 % les infractions comptabilisées en usage-revente de stupéfiants puisqu'en

application des politiques pénales locales et selon les quantités trouvées, certains faits sont qualifiés désormais en « usage de stupéfiants ».

Concernant les trafics démantelés, la gendarmerie enregistre une hausse de +8.4 % en 2022 agrémentée d'une captation record des avoirs criminels par la GN de 379 millions d'€ (contre 321 millions d'€ en 2021) sur les dossiers en lien avec les infractions à la législation des stupéfiants.

Elle poursuit son action à travers sa participation au plan national de lutte contre les stupéfiants dirigé par l'Office anti stupéfiants (OFAST), en pilotant des antennes OFAST sur les territoires ultra-marins (Papeete et La Réunion) ainsi que 19 Cellules de Renseignement Opérationnel Sur les Stupéfiants (CROSS).

De plus, les efforts de la gendarmerie se sont aussi particulièrement portés sur l'augmentation des opérations coups de poing pour démanteler les points de deals.

*Sous-indicateur 2.22 Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger*

L'indicateur 2.22 (nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger) traduit une baisse de 11,8 % mais se concrétise en réalité par une diminution de 51 procédures relatives à l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers en 2022 en métropole.

Par ailleurs, le nombre de procédures en gendarmerie outre-mer, zones les plus confrontées, est en progression de +3,1 %.

Il convient de préciser que l'indicateur ne reflète qu'une partie de l'action de la gendarmerie dans le cadre des délits liés à la police des étrangers. Il dénombre seulement sur le plan judiciaire les procédures relevant de l'index 70 (aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers) en excluant celles relevant de l'index 69 (infractions aux conditions générales d'entrée des étrangers) et 71 (autres infractions à la police des étrangers). Il est à noter que la comptabilisation des procédures d'index 70 se fait à la procédure et non au nombre d'auteurs. Il ne prend pas en compte non plus, sur les 105 519 ESI contrôlés (+11 % par rapport à 2021), les 19 941 procédures administratives réalisées en 2022 par la gendarmerie.

De plus, la gendarmerie poursuit son action et son empreinte au sol dans la sécurisation des frontières pour lutter contre l'immigration irrégulière. Ainsi, au nord-ouest de la France et aux frontières espagnoles et italiennes, plus de 460 réservistes par jour en 2022 ont été effectués en renfort des gendarmes départementaux et mobiles, dans la sécurisation des frontières et pour endiguer le phénomène des « small boats » sur le littoral de la mer du Nord et de la Manche. La gendarmerie mobile complète ce dispositif par l'engagement en moyenne de plus de 10,5 escadrons.

Les accords de Sandhurst, depuis 2020, permettent de pérenniser la mise en place d'un dispositif collaboratif sur la frontière transmanche par l'emploi de réservistes dédiés exclusivement à la mission de lutte contre l'immigration irrégulière, avec une participation financière britannique.

*Sous-indicateur 2.23 Valeur des avoirs criminels saisis*

La valeur estimée des avoirs criminels identifiés et saisis par la GN en 2022 est de 379 M€. Ce résultat traduit une augmentation de presque 18 % par rapport à 2021. Il s'agit du niveau le plus haut atteint à ce jour.

En 2022, l'activité des unités de gendarmerie a conduit à la saisie de 30 104 biens avec un fort engagement des militaires de l'arme dans :

- l'identification de biens immobiliers qui représentent plus de 32 % des saisies en valeur et en nombre ;
- la saisie de véhicules qui représentent plus de 20 % des saisies en valeur et en nombre ;
- la saisie d'autres biens meubles qui représentent 26 % des saisies en nombre.

La valeur totale des avoirs criminels appréhendés dans le cadre des infractions ECOFI en 2022 atteint 240 M€ soit plus de 63 % du total de l'année et a progressé de 12 % par rapport à 2021. Les saisies dans le cadre de la lutte contre le trafic de produits stupéfiants sont restées stables en valeur et représentent 10 % du total.

L'exercice de la police judiciaire et la systématisation de l'enquête patrimoniale à tous les niveaux a permis d'atteindre ce chiffre record en valeur.

### **Indicateur 2.3 : Généralisation de la police technique et scientifique**

En 2022, le taux de couverture des cambriolages par les opérations de PTS s'élève à 88,2 % de scènes couvertes. La gendarmerie s'est engagée en 2022 dans le suivi particulier des taux de couverture PTS des cambriolages et dans l'animation d'un réseau formé par les techniciens en identification criminelle de proximité (TICP) et la chaîne criminalistique en lien avec le Pôle Judiciaire de la Gendarmerie Nationale (PJGN) pour améliorer ce taux.

Le taux de signalisation au fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) s'élève à 72,2 %. Par ailleurs, on observe une hausse du taux de signalisation positive observée au FNAEG. Pour simplifier l'intégration, une information explicite et apparente a été mise en place sur le logiciel de rédaction des procédures de la gendarmerie nationale (LRPGN) pour indiquer aux enquêteurs que l'infraction qu'ils visent entre dans le champ d'application du FNAEG. Cette facilité devrait permettre de faire évoluer le taux positivement.

Le taux de signalisation papillaire au fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) s'élève à 69,4 %. Cette baisse s'explique principalement par la mise en œuvre de l'amende forfaitaire délictuelle (AFD). En effet, avec l'élargissement du périmètre des infractions concernées (aux délits routiers, aux usages de stupéfiants puis aux occupations et installations illicites fin 2021), les personnes mises en cause ne sont plus systématiquement déplacées dans les brigades pour les formalités anthropométriques. C'est un des enjeux du développement d'une solution de signalisation en mobilité avec le projet NEODK. Il vise à doter les unités en matériel permettant la signalisation en mobilité afin de faire évoluer positivement le taux de FAED.

### **Indicateur 2.4 : recentrage des forces sur leur cœur de métier**

Les missions périphériques de la gendarmerie représentent 3,3 % de l'activité opérationnelle en 2022 contre 3 % en 2021.

L'augmentation constatée s'explique notamment par les périodes électorales génératrices de nombreuses heures dédiées à l'établissement des procurations. Le nombre d'heures consacrées à cette mission a ainsi triplé entre 2021 (92 576 heures) et 2022 (337 161 heures).

Il est à noter que la mise en œuvre du dispositif en ligne « Maprocuration » facilite les démarches du citoyen en réduisant le temps de traitement par les officiers de police judiciaire grâce à une validation via un portail dédié en lieu et place du remplissage du document CERFA cartonné. Toutefois, l'attrait des citoyens pour les élections présidentielles et législatives de 2022 explique l'augmentation du nombre de procurations établies et du nombre d'heures consacrées.

En revanche, il est remarqué une baisse des concours fournis au profit du ministère de la Justice et plus, particulièrement des transfèrements judiciaires (460 228 heures en 2022 contre 483 955 heures en 2021).

### **Indicateur 2.5 : Taux d'engagement des effectifs sur le terrain**

En 2022, le nombre d'heures de patrouille de voie publique s'élève à 46 100 331 heures contre 44 358 211 heures en 2021 soit une hausse de +3,9 % dont 290 635 heures effectuées au profit de la sécurisation des transports.

Cette hausse s'inscrit pleinement dans les priorités gouvernementales. En effet, la gendarmerie s'est engagée dans une démarche proactive de réorganisation et de développement de projets innovants permettant d'augmenter au quotidien son empreinte au sol dans les territoires relevant de sa compétence.

Ainsi, le dispositif de gestion des évènements (DGE), la mise en œuvre des quartiers de reconquête républicaine et le mode d'action d'opérations de contrôle de flux permettent de gagner en efficacité dans l'occupation renforcée de la voie publique par une prévention ciblée et une réponse adaptée localement aux phénomènes de délinquance constatés. Cette présence renforcée permet un contact régulier avec les commerçants, les élus et la population s'inscrivant dans la police de sécurité du quotidien mise en œuvre par l'institution.

Les réservistes participent à cette présence sur la voie publique et renforcent quotidiennement les personnels d'active de gendarmerie départementale et mobile dans leurs missions de sécurisation. En 2022, ce sont ainsi plus de 710 000 jours réserves effectués soit une hausse de +12 % par rapport à 2021.

Les innovations numériques telles que NEO et Ubiquity facilitent les démarches procédurales en mobilité et permettent ainsi aux unités de terrain un gain de temps et une efficacité en recentrant leur action sur la voie publique par une moindre dépendance aux infrastructures immobilières et numériques des unités pour réaliser leurs missions.

La gendarmerie enregistre en 2022 un schéma d'emploi de +185 ETP (hors transferts, corrections techniques, avance de phase 2021 et sur-exécution 2022) qui lui permet de renforcer les unités de terrain et d'accentuer ainsi la présence sur la voie publique par une augmentation de ces effectifs opérationnels.

### **Indicateur 2.6 : Délai moyen d'intervention**

En 2022, le délai moyen d'intervention a augmenté de 22 secondes pour atteindre 14'23 en moyenne. Cette augmentation mérite d'être relativisée car il convient de rechercher si l'intervention sollicitée est urgente ou non. Les outils actuels ne permettent pas de le discriminer parmi les sollicitations.

En effet, cette notion d'urgence entraîne un traitement différencié de l'intervention par la patrouille : emploi du deux tons, non-respect des limitations de vitesse, prise de risque sur le trajet, etc.

## **OBJECTIF**

### **3 – Optimiser l'emploi des forces mobiles**

## **INDICATEUR**

### **3.1 – Engagement des forces mobiles**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité dans l'activité totale	%	18,12	11,99	Suivi	9	Suivi
Part d'engagement des forces mobiles en maintien d'ordre public dans l'activité totale	%	23,39	25,40	Suivi	21,7	Suivi

#### **Commentaires techniques**

##### **Périmètre**

Unités de gendarmerie mobile, agissant en métropole et outre-mer.

##### **Mode de calcul**

Sous-indicateur 3.11 = volume horaire consacré par la gendarmerie mobile à la prévention de proximité au profit de la gendarmerie départementale, rapporté au volume horaire total d'activité de la gendarmerie mobile.

Sous-indicateur 3.12 = Volume horaire annuel consacré par la gendarmerie mobile à l'ordre public et au maintien de l'ordre rapporté au volume horaire total d'activité de la gendarmerie mobile.



**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | Objectifs et indicateurs de performance

**Source des données**

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

En 2022, les unités de la gendarmerie mobile (GM) ont connu, comme en 2021, des natures d'engagement différentes en métropole et outre-mer.

L'année 2022 a été marquée par la mise en place de nouvelles missions de contrôle des flux migratoires et l'inscription de la GM au Plan national de sécurisation renforcée sur les départements les plus touchés.

En outre, les unités de GM ont poursuivi leur contribution au profit des unités de la gendarmerie départementale (GD), notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien, avec le déploiement des dispositifs estivaux et hivernaux de protection des populations (DEPP et DHPP).

**Indicateurs 3.1 : Engagement des forces mobiles**

L'indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité a diminué en 2022 par rapport à 2021. Son évolution s'explique par l'augmentation des missions dévolues à la lutte contre l'immigration irrégulière (engagement en moyenne de 11,5 EGM).

En parallèle, on observe une baisse de l'engagement de la gendarmerie mobile en mission de maintien de l'ordre public (l'année 2021 de référence a connu de fortes mobilisations sociales nécessitant l'emploi de la GM).

La gendarmerie mobile est fortement mobilisée, en 2022, dans les missions suivantes :

- le maintien de l'engagement soutenu dans la lutte anti-terroriste, notamment à l'occasion du procès des attentats de 2015 ;
- la lutte contre l'immigration clandestine, priorité gouvernementale nécessitant une augmentation du nombre d'escadrons engagés chaque jour ;
- la contribution de la gendarmerie à la sécurisation en zone police nationale (5 EGM fin 2022) ;
- un engagement fort en outre-mer avec la pérennisation du renfort d'un 7<sup>e</sup> EGM en Guyane et d'un 4<sup>e</sup> à Mayotte.

**OBJECTIF**

4 – Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

**INDICATEUR**

4.1 – Nombre de tués en zone Gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de tués	Nb	1 906	2 176	En baisse	2 445	En baisse

**Commentaires techniques**

Périmètre

La métropole et les 5 départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion). En concordance avec le périmètre de l'ONISR, les collectivités ultramarines (Polynésie, Nouvelle Calédonie, St Martin, St Barthélémy, Wallis et Futuna, St Pierre et Miquelon.) sont exclues du calcul.

#### Mode de calcul

Nombre annuel de tués dans le cadre d'accidents de la circulation routière constatés par les unités de gendarmerie.

#### Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

## INDICATEUR

### 4.2 – Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool	indice	0,90	0,89	>1	1,03	>1

#### Commentaires techniques

##### Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

#### Mode de calcul

Evolution annuelle du nombre d'infractions d'alcoolémie relevées, rapportée à l'évolution annuelle du nombre d'accidents corporels impliquant la consommation d'alcool.

#### Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

## INDICATEUR

### 4.3 – Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants	indice	1,14	0,98	>1	0,99	>1

#### Commentaires techniques

##### Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

#### Mode de calcul

Evolution annuelle du nombre d'infractions relevées pour conduite après avoir fait usage de produits stupéfiants, rapportée à l'évolution annuelle du nombre d'accidents corporels impliquant la consommation de stupéfiants.

#### Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Compétente sur 800 000 kms de routes et déployée sur l'ensemble du territoire, la gendarmerie nationale joue un rôle majeur pour la sécurité des conducteurs, des transports de marchandises et des voies de circulation, s'inscrivant dans le cadre de la sécurité des mobilités.

Dans la lutte contre l'insécurité routière, la gendarmerie continue d'optimiser son action opérationnelle en l'appuyant sur une analyse spatio-temporelle de l'accidentalité et des commissions d'infractions génératrices d'accidents.

### **Indicateur 4.1 : Nombre de tués en zone gendarmerie**

En zone gendarmerie, le bilan de la mortalité routière pour l'année 2022 s'établit à 2 445 tués contre 2 176 en 2021.

Cette augmentation de 12,36 % ramène le nombre de tués à un niveau très proche de ce qu'il était en 2019 (2 436 tués). Les données des années 2020 et 2021 ne sont pas considérées comme statistiquement significatives en raison des effets de la crise sanitaire sur la circulation routière.

### **Indicateur 4.2 : Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool**

En 2022, l'alcool représente 18,8 % des causes principales d'accidents (14,8 % des causes globales) contre 17,7 % en 2021 (13,9 % des causes globales en 2021).

L'indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool progresse nettement (15,7 %) pour s'établir à 1,03 points.

En 2022, la gendarmerie a réalisé 7 431 976 dépistages (+10,95 % par rapport à 2021) qui ont permis de relever 126 805 infractions (dont 86 806 délits).

### **Indicateur 4.3 : Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant leur usage**

La conduite après usage de stupéfiants représente 2,4 % des causes principales d'accidents (contre 2,1 % en 2021).

L'indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant leur usage s'élève à 0,99 points en 2022.

En 2022, la gendarmerie a réalisé 673 226 dépistages (559 382 dépistages en 2021) soit une hausse de +20,4 %, démontrant la forte mobilisation de la gendarmerie et la prise en compte des directives ministérielles de mai 2021 dans la lutte contre les stupéfiants en une priorité nationale.

Celle-ci s'est traduite par une augmentation des infractions relevées de 9,1 % par rapport à 2021 (99 988 infractions relevées en 2022 contre 93 525 infractions relevées en 2021).

**OBJECTIF****5 – Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure****INDICATEUR****5.1 – Taux de satisfaction des usagers**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de satisfaction des usagers sur la qualité de l'accueil	%	91	91	En hausse	92	En hausse
Taux de satisfaction des usagers sur le traitement des plaintes ou des mains courantes	%	93	93	En hausse	94	En hausse

**Commentaires techniques****Périmètre**

National (métropole, outre-mer) hors gendarmerie spécialisée.

**Mode de calcul**

Sous-indicateur 5.11 = Mesure globale de la satisfaction des usagers/victimes qui ont été accueillis dans une unité de gendarmerie. Données extraites des résultats du sondage piloté par l'IGGN dans le cadre de la campagne d'évaluation annuelle de l'accueil.

Sous-indicateur 5.12 = Mesure de la satisfaction des usagers/victimes sur le traitement de leur demande (plainte, main courante ou tout autre renseignement). Données extraites des résultats du sondage piloté par l'IGGN dans le cadre de la campagne d'évaluation annuelle de l'accueil.

**Source des données**

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

**INDICATEUR****5.2 – Efficacité de la brigade numérique**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Note moyenne attribuée par les usagers du chat de la brigade numérique pour le traitement de leur demande	Note sur 10	9,0	9,1	En hausse	9,1	En hausse
Délai de prise en charge des demandes par la brigade numérique (chat et réseaux sociaux)	minutes	2'	2'	Suivi	0'5"	Suivi

**Commentaires techniques****Périmètre**

National (métropole, outre-mer), hors gendarmerie spécialisée.

**Mode de calcul**

Sous-indicateur 5.21 = Mesure de la satisfaction des usagers, sous la forme d'une note sur 10, du traitement des demandes par les opérateurs de la BNUM. Résultats obtenus à partir des réponses aux questionnaires « à chaud » proposés à l'utilisateur une fois la demande traitée.

Sous-indicateur 5.22 = Cet indicateur mesure le délai de prise en charge des demandes des usagers sur le chat et les réseaux sociaux par la brigade numérique. Calcul automatique par l'application EASIWARE du délai entre la réception de la demande et la première réponse de l'agent.

**Source des données**

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Cet objectif traduit l'obligation pour tous les services publics, en relation avec les usagers, de publier des indicateurs de résultats et de qualité de service, notamment de satisfaction des usagers.

Pour la gendarmerie, la transparence permet de renforcer la relation de confiance avec les usagers et d'instaurer un nouveau type de dialogue. Plusieurs canaux sont offerts aux usagers : accueil physique, accueil téléphonique et numérique (brigade numérique et prise de rendez-vous en ligne).

Deux indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :

### **Indicateur 5.1 : Taux de satisfaction des usagers**

Dans le cadre des campagnes d'évaluation de la qualité de l'accueil, l'inspection générale de la gendarmerie nationale poursuit les enquêtes de satisfaction dans les départements et territoires d'outre-mer.

Deux indicateurs sont pris en considération : le taux de satisfaction des usagers sur la qualité de l'accueil et le taux de satisfaction des victimes sur le traitement de la plainte.

L'indicateur 5.1 continue sa hausse, conformément à la cible. Il est à noter que ce taux augmente, passant de 91 à 92 % de satisfaction.

### **Indicateur 5.2 : Efficacité de la brigade numérique**

Active 7 jours/7 et 24 heures/24, la brigade numérique, armée de 35 militaires, offre aux usagers un contact numérique instantané pour répondre à leurs préoccupations de sécurité du quotidien. Ce dispositif permet de traiter en moyenne 368 interactions quotidiennes dont près de 19 signalements journaliers concernant les violences sexuelles et sexistes. Elle permet un accès simplifié aux services de la gendarmerie via différents canaux et demeure un relais efficace de communication des mesures de prévention auprès de la population.

La note moyenne attribuée par les usagers de la brigade numérique pour le traitement de leur demande reste globalement stable et à un niveau élevé de 9.1/10 pour l'année 2022. Cette donnée est directement extraite des appréciations chiffrées laissées par les utilisateurs.

Quant au délai de prise en charge des demandes par la brigade numérique, il a largement diminué passant de 2 minutes en 2021 à 30 secondes en 2022. Les signalements des violences sexuelles et sexistes sont par ailleurs traités en priorité dans un délai moyen inférieur à 30 secondes.

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 1 Dotations des pouvoirs publics	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i>									
<i>Consommation 2022</i>									
01 – Ordre et sécurité publics		3 622 636 149 3 713 379 919	332 919					<b>3 622 636 149</b> <b>3 713 712 838</b>	3 622 636 149
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet		3 612 061 779 3 695 895 049	330 488					<b>3 612 061 779</b> <b>3 696 225 536</b>	3 612 061 779
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet		10 574 370 17 484 871	2 431					<b>10 574 370</b> <b>17 487 302</b>	10 574 370
02 – Sécurité routière		744 705 379 751 666 648						<b>744 705 379</b> <b>751 666 648</b>	744 705 379
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet		744 335 394 751 437 108						<b>744 335 394</b> <b>751 437 108</b>	744 335 394
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet		369 985 229 540						<b>369 985</b> <b>229 540</b>	369 985
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice		2 252 632 779 2 330 658 546	12 825					<b>2 252 632 779</b> <b>2 330 671 372</b>	2 252 632 779
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet		2 242 614 570 2 321 479 583	12 825					<b>2 242 614 570</b> <b>2 321 492 408</b>	2 242 614 570
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet		10 018 209 9 178 963						<b>10 018 209</b> <b>9 178 963</b>	10 018 209
04 – Commandement, ressources humaines et logistique		1 054 396 908 540 1 073 568 247	1 800 524 540 1 713 336 285		315 442 750 28 319 797 079	10 000 000 11 946 629		<b>3 180 364 198</b> <b>3 118 648 807</b>	3 339 567 253
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		910 339 330 540 929 397 757	1 800 524 540 1 712 614 089		315 442 750 28 319 797 079	10 000 000 11 946 629		<b>3 036 306 620</b> <b>2 973 756 121</b>	3 195 509 675
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration		144 057 578 144 170 490	722 196					<b>144 057 578</b> <b>144 892 687</b>	144 057 578

## Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 1 Dotations des pouvoirs publics	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'Etat	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i>									
<i>Consommation 2022</i>									
centrale et cabinet									
05 – Exercice des missions militaires		140 825 571 149 765 596						140 825 571 149 765 596	140 825 571
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet		139 758 088 149 682 161						139 758 088 149 682 161	139 758 088
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet		1 067 483 83 435						1 067 483 83 435	1 067 483
<b>Total des AE prévues en LFI</b>		<b>0 7 815 196 786 1 800 524 540</b>		<b>0 315 442 750</b>	<b>10 000 000</b>		<b>0</b>	<b>9 941 164 076</b>	<b>10 100 367 13 1</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+112 978 084			+63 282 947 (hors titre 2)				+176 261 031	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+117 698 184			+269 356 125 (hors titre 2)				+387 054 309	
Total des AE ouvertes	8 045 873 054			2 458 606 362 (hors titre 2)				10 504 479 416	
<b>Total des AE consommées</b>		<b>540 8 019 038 956 1 713 682 029</b>		<b>28 319 797 079</b>	<b>11 946 629</b>		<b>0</b>	<b>10 064 465 260</b>	

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 1 Dotations des pouvoirs publics	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'Etat	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i>									
<i>Consommation 2022</i>									
01 – Ordre et sécurité publics		3 622 636 149 3 713 379 919	332 919					3 622 636 149 3 713 712 838	3 622 636 149
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet		3 612 061 779 3 695 895 049	330 488					3 612 061 779 3 696 225 536	3 612 061 779
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet		10 574 370 17 484 871	2 431					10 574 370 17 487 302	10 574 370
02 – Sécurité routière		744 705 379 751 666 648			33 186			744 705 379 751 699 834	744 705 379
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet		744 335 394 751 437 108			33 186			744 335 394 751 470 294	744 335 394
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet		369 985 229 540						369 985 229 540	369 985
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice		2 252 632 779 2 330 658 546	13 235					2 252 632 779 2 330 671 781	2 252 632 779
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet		2 242 614 570 2 321 479 583	13 235					2 242 614 570 2 321 492 818	2 242 614 570
03.02 – Missions de police judiciaire et		10 018 209 9 178 963						10 018 209 9 178 963	10 018 209

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 1 Dotations des pouvoirs publics	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i>									
<i>Consommation 2022</i>									
concours à la justice - administration centrale et cabinet									
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	540	1 054 396 908	1 208 548 728	28	284 513 484	6 779 358	60	2 554 238 478	2 713 441 533
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	540	910 339 330	1 208 548 728	28	284 513 484	6 779 358	60	2 410 180 900	2 569 383 955
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet		144 057 578	722 196					144 057 578	144 057 578
05 – Exercice des missions militaires		140 825 571						140 825 571	140 825 571
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet		139 758 088						139 758 088	139 758 088
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet		1 067 483						1 067 483	1 067 483
<b>Total des CP prévus en LFI</b>		<b>0 7 815 196 786</b>	<b>1 208 548 728</b>	<b>0</b>	<b>284 513 484</b>	<b>6 779 358</b>	<b>0</b>	<b>9 315 038 356</b>	<b>9 474 241 411</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+112 978 084			+63 282 947 (hors titre 2)				+176 261 031	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+117 698 184			+83 891 214 (hors titre 2)				+201 589 398	
Total des CP ouverts	8 045 873 054			1 647 015 731 (hors titre 2)				9 692 888 785	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>540</b>	<b>8 019 038 956</b>	<b>1 380 517 759</b>	<b>28</b>	<b>248 558 719</b>	<b>11 226 093</b>	<b>60</b>	<b>9 659 342 154</b>	

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>							
<i>Consommation 2021</i>							
01 – Ordre et sécurité publics	3 538 645 685					3 538 645 685	3 538 645 685
	3 608 952 595	9 765	221 142	5 579			3 609 189 081
01.01 – Ordre et sécurité publics -	3 528 792 655					3 528 792 655	3 528 792 655



## Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
hors administration centrale et cabinet	3 592 842 971	9 765	221 142	5 579			3 593 079 457
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	9 853 030 16 109 624					9 853 030	9 853 030 16 109 624
02 – Sécurité routière	738 490 958 739 674 424					738 490 958	738 490 958 739 674 424
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	738 121 713 739 448 959					738 121 713	738 121 713 739 448 959
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	369 245 225 465					369 245	369 245 225 465
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 244 236 443 2 271 341 531	29 537				2 244 236 443	2 244 236 443 2 271 371 068
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 234 234 703 2 261 821 031	6 109				2 234 234 703	2 234 234 703 2 261 827 140
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 001 740 9 520 500	23 429				10 001 740	10 001 740 9 543 929
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 051 672 675 1 053 190 768	1 635 503 353 1 630 785 081	191 043 815 186 095 986	10 000 000 -7 812 565	60	2 888 219 843	3 039 599 065 2 862 259 330
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	909 753 185 912 491 227	1 635 503 353 1 630 813 092	191 043 815 186 095 986	10 000 000 -7 812 565	60	2 746 300 353	2 897 679 575 2 721 587 800
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	141 919 490 140 699 541	-28 011				141 919 490	141 919 490 140 671 530
05 – Exercice des missions militaires	158 900 785 146 647 654					158 900 785	158 900 785 146 647 654
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	157 777 243 146 647 654					157 777 243	157 777 243 146 647 654
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1 123 542					1 123 542	1 123 542 0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>7 731 946 546</b>	<b>1 635 503 353</b>	<b>191 043 815</b>	<b>10 000 000</b>	<b>0</b>	<b>9 568 493 714</b>	<b>9 719 872 936</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>7 819 806 972</b>	<b>1 630 824 383</b>	<b>186 317 128</b>	<b>-7 806 986</b>	<b>60</b>		<b>9 629 141 557</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
01 – Ordre et sécurité publics	3 538 645 685 3 608 952 595	9 765	221 142	5 579		3 538 645 685	3 538 645 685 3 609 189 081
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 528 792 655 3 592 842 971	9 765	221 142	5 579		3 528 792 655	3 528 792 655 3 593 079 457
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	9 853 030 16 109 624					9 853 030	9 853 030 16 109 624
02 – Sécurité routière	738 490 958 739 674 424	9 476	77 976			738 490 958	738 490 958 739 761 876

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>							
<i>Consommation 2021</i>							
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	738 121 713 739 448 959	9 476	77 976			738 121 713	738 121 713 739 536 411
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	369 245 225 465					369 245	369 245 225 465
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 244 236 443 2 271 341 531	29 128				2 244 236 443	2 244 236 443 2 271 370 659
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 234 234 703 2 261 821 031	5 699				2 234 234 703	2 234 234 703 2 261 826 730
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 001 740 9 520 500	23 429				10 001 740	10 001 740 9 543 929
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 051 672 675 1 053 190 768	1 064 632 535 1 212 609 098	194 652 348 184 577 576	14 422 539 2 323 176		2 325 380 097	2 476 759 319 2 452 700 619
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	909 753 185 912 491 227	1 064 632 535 1 212 603 032	194 652 348 184 577 576	14 422 539 2 323 176		2 183 460 607	2 334 839 829 2 311 995 011
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	141 919 490 140 699 541	6 066				141 919 490	141 919 490 140 705 607
05 – Exercice des missions militaires	158 900 785 146 647 654					158 900 785	158 900 785 146 647 654
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	157 777 243 146 647 654					157 777 243	157 777 243 146 647 654
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1 123 542					1 123 542	1 123 542 0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>7 731 946 546</b>	<b>1 064 632 535</b>	<b>194 652 348</b>	<b>14 422 539</b>	<b>0</b>	<b>9 005 653 968</b>	<b>9 157 033 190</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>7 819 806 972</b>	<b>1 212 657 466</b>	<b>184 876 694</b>	<b>2 328 755</b>	<b>0</b>		<b>9 219 669 888</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 1 – Dotations des pouvoirs publics	0	0	540	0	0	540
Cat Dotations des pouvoirs publics	0	0	540	0	0	540
Titre 2 – Dépenses de personnel	7 819 806 972	7 815 196 786	8 019 038 956	7 819 806 972	7 815 196 786	8 019 038 956
Rémunérations d'activité	3 909 983 436	3 922 030 834	4 005 064 625	3 909 983 436	3 922 030 834	4 005 064 625
Cotisations et contributions sociales	3 892 834 736	3 875 270 297	3 982 760 799	3 892 834 736	3 875 270 297	3 982 760 799
Prestations sociales et allocations diverses	16 988 801	17 895 655	31 213 531	16 988 801	17 895 655	31 213 531
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 630 824 383	1 800 524 540	1 713 682 029	1 212 657 466	1 208 548 728	1 380 517 759
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 630 324 285	1 800 524 540	1 713 712 031	1 212 157 370	1 208 548 728	1 380 547 759

## Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Subventions pour charges de service public	500 098	0	-30 002	500 096	0	-30 000
Titre 4 – Charges de la dette de l'État	0	0	28	0	0	28
Charges financières diverses	0	0	28	0	0	28
Titre 5 – Dépenses d'investissement	186 317 128	315 442 750	319 797 079	184 876 694	284 513 484	248 558 719
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	185 010 122	315 442 750	319 413 693	184 043 877	284 513 484	247 744 217
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 307 005	0	383 386	832 817	0	814 502
Titre 6 – Dépenses d'intervention	-7 806 986	10 000 000	11 946 629	2 328 755	6 779 358	11 226 093
Transferts aux ménages	197 046	0	0	197 046	0	0
Transferts aux entreprises	0	0	14 564	0	0	11 652
Transferts aux collectivités territoriales	-7 858 086	10 000 000	11 710 692	0	6 779 358	9 731 625
Transferts aux autres collectivités	-145 946	0	221 373	2 131 709	0	1 482 817
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	60	0	0	0	0	60
Dotations en fonds propres	60	0	0	0	0	60
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>9 941 164 076</b>			<b>9 315 038 356</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+230 676 268			+230 676 268	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+332 639 072			+147 174 161	
<b>Total*</b>	<b>9 629 141 557</b>	<b>10 504 479 416</b>	<b>10 064 465 260</b>	<b>9 219 669 888</b>	<b>9 692 888 785</b>	<b>9 659 342 154</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel	120 772 943	109 203 055	112 978 084	120 772 943	109 203 055	112 978 084
Autres natures de dépenses	68 906 604	50 000 000	63 282 947	68 906 604	50 000 000	63 282 947
<b>Total</b>	<b>189 679 547</b>	<b>159 203 055</b>	<b>176 261 031</b>	<b>189 679 547</b>	<b>159 203 055</b>	<b>176 261 031</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022	2 852 882	5 659 486	2 852 882	5 659 486				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2022	6 253 755	5 195 049	6 253 755	5 195 049				
04/2022	22 966	2 326 304	22 966	2 326 304				
05/2022	10 502 817	5 743 107	10 502 817	5 743 107				
06/2022	20 004 795	5 344 578	20 004 795	5 344 578				
07/2022	2 513 673	7 542 472	2 513 673	7 542 472				
08/2022	1 626 823	6 487 736	1 626 823	6 487 736				
09/2022	377	288 894	377	288 894				
10/2022	19 911 950	7 835 017	19 911 950	7 835 017				
11/2022	46 550 433	1 319 054	46 550 433	1 319 054				
12/2022	2 737 611	1 668 275	2 737 611	1 668 275				
01/2023		152 247		152 247				
<b>Total</b>	<b>112 978 084</b>	<b>49 562 221</b>	<b>112 978 084</b>	<b>49 562 221</b>				

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		6 868 463		6 868 463				
03/2022		648 840		648 840				
04/2022		866 112		866 112				
05/2022		197 067		197 067				
06/2022		212 849		212 849				
07/2022		2 950 186		2 950 186				
08/2022		214 651		214 651				
09/2022		154 632		154 632				
10/2022		410 258		410 258				
11/2022		1 197 669		1 197 669				
<b>Total</b>		<b>13 720 726</b>		<b>13 720 726</b>				

## ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2022	5 494 929		5 494 929					
06/12/2022	113 750 847		113 750 847					
<b>Total</b>	<b>119 245 776</b>		<b>119 245 776</b>					

## Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/01/2022		209 648 062						
<b>Total</b>		<b>209 648 062</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/02/2022		3 972		3 972				
<b>Total</b>		<b>3 972</b>		<b>3 972</b>				

## DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						25 296 392		25 296 392
<b>Total</b>						<b>25 296 392</b>		<b>25 296 392</b>

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/03/2022		54 991 878		55 130 000				
27/06/2022					85 191	120 303	85 191	120 303
27/06/2022		176 362		176 362				
24/11/2022		278 012		278 012				
02/12/2022		7 224 800		7 224 800	107 327		107 327	
22/12/2022						3 500 000		3 500 000
<b>Total</b>		<b>62 671 052</b>		<b>62 809 174</b>	<b>192 518</b>	<b>3 620 303</b>	<b>192 518</b>	<b>3 620 303</b>

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022					1 355 074		1 355 074	
05/12/2022		3 327 913		3 327 913				
<b>Total</b>		<b>3 327 913</b>		<b>3 327 913</b>	<b>1 355 074</b>		<b>1 355 074</b>	

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		25 296 392		25 296 392				
01/12/2022				21 370 458		2 674 571		
<b>Total</b>		<b>25 296 392</b>		<b>46 666 850</b>		<b>2 674 571</b>		

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>232 223 860</b>	<b>364 230 338</b>	<b>232 223 860</b>	<b>176 090 856</b>	<b>1 547 592</b>	<b>31 591 266</b>	<b>1 547 592</b>	<b>28 916 695</b>

## ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

## Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2022 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2022. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2022.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

## DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(en millions d'euros)				
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2021	Chiffrage initial 2022	Chiffrage actualisé 2022
120127	<b>Exonération des indemnités versées aux réservistes en période d'instruction, aux personnes accomplissant un service civique ou une autre forme de volontariat</b> Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-17°, DM</i>	72	74	75
120145	<b>Exonération de l'impôt sur le revenu de l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité et aux gendarmes mobiles</b> Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2020 : 24207 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-23° ter</i>	11	12	12
520127	<b>Exonération de droits de mutation des dons en numéraires reçus par les victimes d'actes terroristes ou, en cas de décès, par leurs proches et des dons numéraires reçus par les militaires, policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers ou agents des douanes blessés en opération ou, en cas de décès, par leurs proches</b> Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2015 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796 bis</i>	nc	nc	nc
520122	<b>Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission</b> Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2020 : 11 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-9° et 10°</i>	ε	ε	ε
<b>Total</b>		<b>83</b>	<b>86</b>	<b>87</b>





## Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Justification au premier euro

## Justification au premier euro

## Éléments transversaux au programme

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre et sécurité publics	3 622 636 149 3 713 379 919	332 919	3 622 636 149 3 713 712 838	3 622 636 149 3 713 379 919	332 919	3 622 636 149 3 713 712 838
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 612 061 779 3 695 895 049	330 488	3 612 061 779 3 696 225 536	3 612 061 779 3 695 895 049	330 488	3 612 061 779 3 696 225 536
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	10 574 370 17 484 871	2 431	10 574 370 17 487 302	10 574 370 17 484 871	2 431	10 574 370 17 487 302
02 – Sécurité routière	744 705 379 751 666 648		744 705 379 751 666 648	744 705 379 751 666 648	33 186	744 705 379 751 699 834
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	744 335 394 751 437 108		744 335 394 751 437 108	744 335 394 751 437 108	33 186	744 335 394 751 470 294
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	369 985 229 540		369 985 229 540	369 985 229 540		369 985 229 540
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 252 632 779 2 330 658 546	12 825	2 252 632 779 2 330 671 372	2 252 632 779 2 330 658 546	13 235	2 252 632 779 2 330 671 781
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 242 614 570 2 321 479 583	12 825	2 242 614 570 2 321 492 408	2 242 614 570 2 321 479 583	13 235	2 242 614 570 2 321 492 818
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 018 209 9 178 963		10 018 209 9 178 963	10 018 209 9 178 963		10 018 209 9 178 963
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 054 396 908 1 073 568 247	2 125 967 290 2 045 080 560	3 339 567 253 3 118 648 807	1 054 396 908 1 073 568 247	1 499 841 570 1 639 923 859	2 713 441 533 2 713 492 106
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	910 339 330 929 397 757	2 125 967 290 2 044 358 364	3 195 509 675 2 973 756 121	910 339 330 929 397 757	1 499 841 570 1 639 201 663	2 569 383 955 2 568 599 419
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	144 057 578 144 170 490	722 196	144 057 578 144 892 687	144 057 578 144 170 490	722 196	144 057 578 144 892 687
05 – Exercice des missions militaires	140 825 571 149 765 596		140 825 571 149 765 596	140 825 571 149 765 596		140 825 571 149 765 596
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	139 758 088 149 682 161		139 758 088 149 682 161	139 758 088 149 682 161		139 758 088 149 682 161
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1 067 483 83 435		1 067 483 83 435	1 067 483 83 435		1 067 483 83 435
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>7 815 196 786</b>	<b>2 125 967 290</b>	<b>9 941 164 076</b>	<b>7 815 196 786</b>	<b>1 499 841 570</b>	<b>9 315 038 356</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+230 676 268	+332 639 072	+563 315 340	+230 676 268	+147 174 161	+377 850 429
Total des crédits ouverts	8 045 873 054	2 458 606 362	10 504 479 416	8 045 873 054	1 647 015 731	9 692 888 785
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>8 019 038 956</b>	<b>2 045 426 304</b>	<b>10 064 465 260</b>	<b>8 019 038 956</b>	<b>1 640 303 198</b>	<b>9 659 342 154</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+26 834 098	+413 180 058	+440 014 155	+26 834 098	+6 712 533	+33 546 631

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 24 695 135 €.

Le programme 152 a bénéficié d'ouverture de crédits hors titre 2 à hauteur de 1 647 015 731 € en CP s'expliquant comme suit :

- 1 499,8 M€ d'ouverture de crédits au titre de la LFI ;
- 63,3 M€ de fonds de concours et d'attributions de produits ;
- 37,2 M€ de mouvements réglementaires (décret de virement, de transfert et d'avance) ;
- 46,7 M€ d'ouverture de crédits au titre des LFR.

Au-delà de ces ouvertures, le programme 152 a bénéficié d'une fongibilité asymétrique (T2 vers HT2) de 24,7 M€ portant la ressource totale hors titre 2 du P152 à 1 671 710 866 €.

La LFI du P152 intègre les crédits du « Beauvau de la sécurité » à hauteur de 202 M€ en CP pour financer la modernisation numérique de l'institution, les projets structurants de renouvellement de flottes de la gendarmerie mobile et lancer de grands projets immobiliers.

Le P152 a bénéficié en gestion des crédits du plan de relance pour un montant de 55,1 M€.

La gendarmerie nationale bénéficie également d'un financement du fond de transformation de l'action publique dans le cadre du projet M@GRH. La subvention s'élève à 9,6 M€ pour un coût total du projet de 14 M€. Les 4,4 M€ restant sont financés par le P152 et représente les coûts relatifs à l'équipe projet.

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	7 815 196 786	2 132 064 457	9 947 261 243	7 815 196 786	1 505 938 737	9 321 135 523
Amendements	0	-6 097 167	-6 097 167	0	-6 097 167	-6 097 167
<b>LFI</b>	<b>7 815 196 786</b>	<b>2 125 967 290</b>	<b>9 941 164 076</b>	<b>7 815 196 786</b>	<b>1 499 841 570</b>	<b>9 315 038 356</b>

Pour le titre 2 :

Le PLF pour 2022 n'a pas fait l'objet d'amendement.

Pour le hors titre 2 :

Le PLF pour 2022 a fait l'objet d'un amendement de -6 097 167 €.

## MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Le P152 n'a pas vu sa maquette modifiée en 2022.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Pour le titre 2 :

Par décret n° 2022-935 du 27 juin 2022 portant virement de crédits :

- 1 031 908 € ont été transférés du programme 152 vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » au titre du financement de huit personnels au profit de la Direction des Affaires Européennes et Internationales (DAEI) ;
- 152 784 € ont été transférés du programme 152 vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » au titre du financement de quatre personnels dans le cadre du déploiement de l'équipe Réseau Radio du Futur (RRF) ;
- 170 382 € ont été transférés du programme 152 vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » au titre du financement de deux personnels dans le cadre du renforcement de la sécurité numérique du Service du Haut Fonctionnaire de Défense (SHFD).

Par décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits :

- 85 191 € ont été transférés du programme 152 vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » au titre de la mission « Direction de l'action du gouvernement » destiné au financement d'un personnel au profit de l'Opérateur des Systèmes d'Information Interministériels (OSIIC).

Par décret n° 2022-1512 du 2 décembre 2022 portant transfert de crédits :

- 42 596 € ont été transférés du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » vers le programme 152, au titre du financement à mi-année d'un effectif et de la masse salariale associée au profit de l'Opérateur des Systèmes d'Information Interministériels (OSIIC) ;
- 149 923 € ont été transférés du programme 152 vers le programme 212 « Soutien de la politique de défense » au titre du financement de la régularisation d'un recours.

Par arrêté du 25 octobre 2022 portant répartition de crédits :

- 5 494 929 € ont été répartis au profit du programme 152 au titre des mesures exogènes.

Par arrêté du 6 décembre 2022 portant répartition de crédits :

- 113 750 847 € ont été répartis au profit du programme 152 au titre des mesures exogènes.

Pour le hors titre 2 :

Par décret n° 2022-415 du 23 mars 2022 portant transfert des crédits en provenance du programme 363 « Compétitivité » de la mission « Plan de relance » d'un montant de 54 991 878 € en AE et 55 130 000 € CP et destinés au financement du maintien en condition opérationnelle et à la modernisation des moyens de la gendarmerie nationale ;

Par décret n° 2022-512 du 07 avril 2022 portant annulation de crédits à titre d'avance d'une fraction de la réserve de précaution pour un montant de 25 296 392 € en AE et CP ;

Par décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits suivants :

- à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » et destinés au financement de la campagne de communication relative au développement de la marque « Choisir le service public » d'un montant de 15 118 € en AE et CP ;
- à destination du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » et destinés au financement de l'alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit » d'un montant de 105 185 € en AE et CP ;

Par décret n° 2022-936 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits depuis le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » et destinés à financer l'achat d'équipements du GIGN pour la protection du consulat de Mossoul d'un montant de 176 362 € ;

Par décret n° 2022-1464 du 24 novembre 2022 portant transfert de crédits depuis le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » et destinés au financement de matériels NRBC d'un montant de 278 012 € ;

Par décret n° 2022-1512 du 2 décembre 2022 portant transfert de crédits depuis le programme 212 « Soutien de la politique de défense » et destinés au financement du remboursement d'un versement excédentaire de l'indemnité compensatrice due à la SNCF d'un montant de 7 224 800 € ;

Par décret 2022-1517 du 5 décembre 2022 portant virement de crédits :

- depuis le programme 161 « Sécurité civile » et destinés au financement de la base hélicoptère de Guadeloupe d'un montant de 1 500 000 € ;
- depuis le programme 176 « Police nationale » et destinés au financement de la procédure pénale numérique d'un montant de 1 500 000 € ;
- depuis le programme 176 « Police nationale » et destinés au financement de la mutualisation du service central des réseaux et technologies avancées d'un montant de 387 459 € ;

Par décret 2022-1619 du 22 décembre 2022 portant transfert de crédits à destination du programme 212 « Soutien de la politique de défense » et destinés à la cession d'une fraction d'une emprise foncière à Balma d'un montant de 3 500 000 €.

Par loi de finances rectificative n° 2022-1157 du 16 août 2022 portant reconstitution de la réserve de précaution pour un montant de 25 296 392 € en AE et CP.

Par loi de finances rectificative n° 2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 :

- portant annulation d'une fraction de la réserve de précaution à hauteur de 2,7 M€ d'AE ;
- portant ouverture à fin de report de 21,4 M€ de CP visant à financer l'inflation en 2023.

Le P152 a également bénéficié de reports pour un montant de 209,7 M€ par :

- arrêté du 18 février 2022 portant report de crédits d'attributions de produits ouvertes tardivement pour un montant de 3 972 € en AE/CP ;
- arrêté du 26 janvier 2022 portant report de crédits affectés sur tranche fonctionnelle pour un montant de 209 648 061 M€ en AE.

## ■ ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Pour le titre 2, le P152 a perçu 112 978 084 € CAS Pensions compris (dont 60 228 850 € hors CAS Pensions) d'attributions de produits liées au remboursement des effectifs mis à disposition d'organismes extérieurs qui ne participent pas directement à la performance du programme (essentiellement EDF, Banque de France, CEA et SNCF).

En 2022, aucun fonds de concours n'a été perçu en titre 2 par le P152.

Pour le hors titre 2, 63,3 M€ (en AE) ont été rattachés au P152. Toutefois, 0,2 M€ ont été ouverts tardivement et ont fait l'objet d'un report sur 2023. Ainsi le P152 a réellement bénéficié de 63,1 M€ au titre des fonds de concours (13 720 726 €) et attributions de produits (49 562 221 €), répartis de la façon suivante :

- 10,6 M€ au titre de la participation des partenaires publics et privés au financement d'actions formation et de lutte contre l'insécurité ;
- 3,1 M€ au titre de la participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipements ;
- 12,7 M€ au titre du remboursement des prestations de services d'ordre ;
- 2,1 M€ au titre du remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la GN à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques ;
- 2,6 M€ au titre de la cession de biens immobiliers ;
- 31,5 M€ au titre de la rémunération des prestations (EDF, CEA, ANDRA, BDF...) fournies par la GN ;
- 0,1 M€ au titre de produit de cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger ;
- 0,4 M€ au titre de la rémunération des prestations fournies par la GN outre-mer et à l'étranger.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	39 075 984	85 038 692	124 114 676	39 075 984	59 993 663	99 069 647
Surgels	0	25 296 392	25 296 392	0	25 296 392	25 296 392
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-25 296 392	-25 296 392	0	-25 296 392	-25 296 392
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>39 075 984</b>	<b>85 038 692</b>	<b>124 114 676</b>	<b>39 075 984</b>	<b>59 993 663</b>	<b>99 069 647</b>

### Pour le titre 2 :

La réserve de précaution s'élevait initialement à 39 075 984 € en début de gestion (soit 0,5 % des crédits ouverts en LFI) dont 21 695 135 € au titre des crédits hors CAS Pensions et 17 380 849 € au titre des crédits du CAS Pensions.

Dans le cadre du schéma de fin de gestion 2022, la réserve de précaution a fait l'objet d'un dégel et a contribué à la fongibilité asymétrique.

### Pour le hors titre 2 :

La réserve de précaution s'élevait initialement à 82 038 692 € en AE et 59 993 663 € en CP (soit 4 % des crédits ouverts en LFI).

Dans le cadre du schéma de fin de gestion 2022, la réserve de précaution a fait l'objet d'un dégel à hauteur 82 364 121 M€ d'AE et 59 993 663 M€ de CP. La réserve de précaution a également fait l'objet d'une annulation partielle en AE à hauteur de 2 674 571 €.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

### EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021	Réalisation 2021	LFI + LFR 2022	Transferts de gestion 2022	Réalisation 2022	(en ETPT)
						Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1160 – Hauts fonctionnaires	0,00	9,80	0,00	0,00	8,63	+8,63
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	316,78	153,95	-1,00	327,59	+174,64
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	618,28	627,87	0,00	662,30	+34,43
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	1 647,79	1 846,02	0,00	1 612,81	-233,21
1162 – Personnels techniques	+1,00	2 043,47	1 890,78	0,00	1 892,48	+1,70
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	288,61	403,33	0,00	263,79	-139,54
1177 – Officiers de gendarmerie	0,00	5 718,65	6 072,33	0,00	5 641,07	-431,26

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	LFI + LFR 2022 (3)	Transferts de gestion 2022 (4)	Réalisation 2022 (5)	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	568,51	559,12	0,00	578,05	+18,93
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	0,00	72 178,73	73 275,16	0,00	72 544,49	-730,67
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	4 668,67	4 762,20	0,00	4 711,10	-51,10
1172 – Volontaires (gendarmes)	0,00	12 026,34	11 757,63	0,00	11 512,29	-245,34
<b>Total</b>	<b>+1,00</b>	<b>100 085,63</b>	<b>101 348,39</b>	<b>-1,00</b>	<b>99 754,60</b>	<b>-1 592,79</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1160 – Hauts fonctionnaires	0,00	0,00	-0,86	-0,31	+0,86	-1,17
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	0,00	+20,35	-8,54	-7,37	-1,17
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	0,00	+7,50	+36,52	+4,81	+31,71
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	0,00	-50,92	+15,94	+23,46	-7,52
1162 – Personnels techniques	0,00	0,00	-235,00	+85,01	+26,45	+58,56
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	0,00	+0,06	-24,88	-14,49	-10,39
1177 – Officiers de gendarmerie	0,00	0,00	-3,67	-73,91	+13,35	-87,26
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	0,00	-0,15	+9,69	+10,97	-1,28
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	0,00	+2,00	-39,47	+403,23	+170,84	+232,39
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	0,00	-7,02	+49,45	-16,25	+65,70
1172 – Volontaires (gendarmes)	0,00	0,00	+70,36	-584,41	+259,20	-843,61
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>+2,00</b>	<b>-238,82</b>	<b>-92,21</b>	<b>+471,83</b>	<b>-564,04</b>

La catégorie d'emplois « officiers » comprend également les officiers des armées.

La consommation du plafond d'emplois en 2022 est de 99 754,60 ETPT (cf. colonne 5). Cette consommation a été retraitée à hauteur de 240,92 ETPT, principalement au titre de la prise en compte des ETPT réalisés au 31/12/2022 et dont le paiement interviendra en 2023.

La colonne « transferts de gestion 2022 » (4) correspond au transfert d'un ETPT par décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits :

- 1 ETPT associé aux crédits de titre 2 d'un montant de 85 191 € en AE et CP a été transféré du programme 152 « Gendarmerie nationale » au programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », au profit de l'Opérateur des Systèmes d'Information Interministériels (OSIIC).

La colonne « mesures de transfert en LFI » (7) correspond à la prévision inscrite en LFI 2022 :

Objet du transfert	Programme d'origine	Programme destinataire	ETPT	HCAS pensions	CAS pensions	Total Titre 2
<b>Transfert entrant</b>						
Maison d'arrêt de Lutterbach	176	152	2	92 122 €	48 382 €	140 504 €
<b>Total général</b>			<b>2</b>	<b>92 122 €</b>	<b>48 382 €</b>	<b>140 504 €</b>

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | Justification au premier euro

La colonne « corrections techniques » (8) prend en compte :

- des transferts d' ETPT par décret n° 2022-935 du 27 juin 2022 portant virement de crédits :
  - 8 ETPT, associés aux crédits de titre 2 d'un montant de 1 031 908 € en AE et CP, ont été transférés du programme 152 « Gendarmerie nationale » au programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », destiné à la Direction des Affaires Européennes et Internationales (DAEI) ;
  - 4 ETPT, associés aux crédits de titre 2 d'un montant de 152 784 € en AE et CP, ont été transférés du programme 152 « Gendarmerie nationale » au programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », destiné au déploiement de l'équipe du Réseau Radio du Futur (RRF) ;
  - 2 ETPT, associés aux crédits de titre 2 d'un montant de 170 382 € en AE et CP, ont été transférés du programme 152 « Gendarmerie nationale » au programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », destiné au renforcement de la sécurité numérique du Service du Haut Fonctionnaire de Défense (SHFD).
- 380,6 ETPT de contractuels administratifs (A, B et C) apparaissant dans CHORUS en personnels techniques ont été retraités comme suit :
  - -380,6 ETPT personnels techniques;
  - +88,7 ETPT catégorie A administratif ;
  - +80,9 ETPT catégorie B administratif ;
  - +211 ETPT catégorie C administratif.
- des corrections techniques ont dû être apportées pour tenir compte des écarts dus à des arrondis issus des outils budgétaires pour le calcul de l'impact du schéma d'emplois.

Pour un schéma d'emplois réalisé 2022 de +154 ETP, son impact en ETPT sur 2022 est négatif et s'établit à -564,04 ETPT du fait d'un mois moyen global d'entrée (7,3) supérieur au mois moyen global de sortie (6,8).

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1160 – Hauts fonctionnaires	6,00	0,00	9,33	2,00	0,00	9,03	-4,00	0,00
1174 – Personnels administratifs cat A	75,90	2,00	6,90	113,10	46,00	9,03	+37,20	-6,00
1175 – Personnels administratifs cat B	137,80	16,00	7,30	234,60	65,00	8,03	+96,80	+60,00
1176 – Personnels administratifs cat C	404,40	24,80	6,97	429,30	214,60	7,53	+24,90	-67,00
1162 – Personnels techniques	307,89	23,70	6,87	473,50	259,70	7,53	+165,61	+50,00
1165 – Ouvriers d'Etat	26,00	25,00	6,90	4,00	0,00	4,53	-22,00	-20,00
1177 – Officiers de gendarmerie	487,00	325,00	7,03	353,00	104,00	7,73	-134,00	-214,00
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	50,00	7,00	6,57	57,00	25,00	7,63	+7,00	-3,00
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	5 370,00	2 977,00	6,80	6 409,00	5 254,00	7,37	+1 039,00	+1 301,00
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	439,00	144,00	6,87	517,00	360,00	6,27	+78,00	+84,00
1172 – Volontaires (gendarmes)	7 774,00	0,00	6,83	6 639,00	6 165,00	7,30	-1 135,00	-1 000,00
<b>Total</b>	<b>15 077,99</b>	<b>3 544,50</b>		<b>15 231,50</b>	<b>12 493,30</b>		<b>+153,51</b>	<b>+185,00</b>

Le tableau de l'évolution des emplois retrace l'ensemble des flux d'entrée et de sortie sur les différentes catégories d'emplois du programme, y compris les flux internes, à l'exception des transferts.

L'évolution des emplois présents entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 pour le programme « Gendarmerie nationale » est de **+ 154 ETP**, hors mesures de transfert et de périmètre et hors corrections techniques :

- +185 ETP au titre du schéma d'emplois présenté dans le PAP 2022 ;
- -34 ETP réalisés au-delà du schéma d'emplois 2021 ;
- +3 ETP réalisés au-delà du schéma d'emplois 2022 (mouvements intervenus en fin de gestion 2022).

La prise en compte des mesures de transferts et de périmètre porte le solde de l'ensemble des flux d'entrée et de sortie à **+189 ETP** :

- +154 ETP correspondant au schéma d'emplois réalisé ;
- +2 ETP correspondant au solde des transferts budgétaires votés en LFI 2022 ;
- +33 ETP correspondant au solde des EFFEX (32 au titre de l'Assemblée Nationale et 1 d'EDF)

Au global l'écart entre le volume de sorties et d'entrées réalisées (flux internes compris) et le prévisionnel est important :

- les flux de sorties prévisionnels (flux internes compris, donc au périmètre RAP) étaient de 12 174 ETP pour un réalisé de 15 232 ETP, soit un écart de +25,1 % ;
- les flux d'entrées prévisionnels (flux internes compris, donc au périmètre RAP) étaient de 12 359 ETP pour un réalisé de 15 078 ETP, soit un écart de +22 %.

### **Sorties réalisées en 2022**

Les sorties ont été plus nombreuses concernant les sous-officiers, notamment avec un volume de radiations et de départs en situations interruptives plus important que prévu.

Pour la catégorie des gendarmes adjoints volontaires, les sorties ont été nettement plus nombreuses du fait d'une réussite au concours SOG plus importante que prévue (flux interne) mais également de départs en situations interruptives plus nombreux.

Pour les catégories d'emplois de personnels civils, les sorties ont été plus importantes en particulier pour les contractuels. Les départs en retraite ont été moins importants.

### **Entrées réalisées en 2022**

Les départs plus importants des sous-officiers, des volontaires et des personnels civils ont été compensés par des entrées supplémentaires avec une part importante de primo-entrants afin de respecter le schéma d'emplois voté en LFI 2022.

Il est à préciser que le réalisé compte 136 ETP de flux internes liés au recrutement des officiers « semi-direct » et « issus du rang » par voie de concours interne (depuis la sous-catégorie « sous-officiers »).



**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | Justification au premier euro

**EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES****RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE**

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2022	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022</i>
Administration centrale	2 271,03	2 282,04	0,00	0,00	0,00	+56,25	-44,36	+100,61
Services régionaux	5 944,74	5 949,47	0,00	0,00	0,00	-50,75	-8,07	-42,68
Services à l'étranger	110,24	108,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services départementaux	67 259,16	66 033,39	+2,00	0,00	0,00	-16,68	+431,50	-448,18
Autres	25 763,22	25 381,31	0,00	0,00	-238,82	-81,03	+92,76	-173,79
<b>Total</b>	<b>101 348,39</b>	<b>99 754,60</b>	<b>+2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-238,82</b>	<b>-92,21</b>	<b>+471,83</b>	<b>-564,04</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	-33,00	2 301,00
Services régionaux	+14,00	5 998,89
Services à l'étranger	0,00	109,29
Services départementaux	+147,00	66 581,89
Autres	+57,00	25 592,13
<b>Total</b>	<b>+185,00</b>	<b>100 583,20</b>

La différence entre l'ETP au 31/12/2021 et au 31/12/2022 est de 189 ETP. Elle s'explique par : -154 ETP au titre du SE 2022 (+185 ETP pour le SE de la LFI 2022; -34 ETP réalisés au-delà du schéma d'emplois 2021; +3 ETP réalisés au-delà du SE 2022) ; -2 ETP correspondant au solde des transferts budgétaires de la LFI 2022; -33 ETP correspondant au solde des EFFEX (32 au titre de l'assemblée nationale et 1 d'EDF).

Les services régionaux et départementaux comprennent les unités de gendarmerie hors administration centrale, services à l'étranger et unités détaillées ci-après dans la ligne « Autres » (exemples de services régionaux et départementaux : groupements de gendarmerie départementale, sections de recherches, états-majors régionaux...).

Dans la ligne « Autres » relative à la réalisation 2022 exprimée en ETPT figurent les emplois :

- des écoles et centres d'instruction (y compris les élèves) : 5 146 ETPT ;
- des unités de prévention et de gestion des crises (groupements et escadrons de gendarmerie mobile, garde républicaine, groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire) : 17 795 ETPT ;
- des unités judiciaires à vocation nationale (offices centraux et pôle judiciaire de la gendarmerie nationale) : 735 ETPT ;
- des unités organiquement rattachées à la gendarmerie des transports aériens : 1 030 ETPT ;
- du centre automatisé de constatation des infractions routières : 15 ETPT ;
- des forces aériennes de la gendarmerie nationale : 481 ETPT ;
- du commandement des réserves de la gendarmerie nationale : 27 ETPT ;
- du commandement de la gendarmerie des voies navigables : 8 ETPT ;
- du commandement de la gendarmerie dans le cyberspace : 145 ETPT.

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
<b>01 – Ordre et sécurité publics</b>	<b>45 496,89</b>	<b>44 991,50</b>
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	45 363,96	44 779,65
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	132,93	211,85
<b>02 – Sécurité routière</b>	<b>10 103,39</b>	<b>9 679,96</b>
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	10 098,40	9 677,00
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	4,99	2,96
<b>03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	<b>29 255,01</b>	<b>28 771,86</b>
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	29 127,61	28 658,55
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	127,40	113,31
<b>04 – Commandement, ressources humaines et logistique</b>	<b>14 784,05</b>	<b>14 542,60</b>
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	12 838,36	12 589,66
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	1 945,69	1 952,94
<b>05 – Exercice des missions militaires</b>	<b>1 709,05</b>	<b>1 768,68</b>
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	1 696,75	1 767,69
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	12,30	0,99
<b>Total</b>	<b>101 348,39</b>	<b>99 754,60</b>
Transferts en gestion		-1,00

Cette répartition tient compte des règles suivantes :

- pour les unités dont l'activité est exclusivement dédiée à une action (exemple : section de recherches pour l'action 3), l'intégralité des ETPT alimente l'action concernée ;
- pour les unités multi-actions (exemple : brigades territoriales), une ventilation des ETPT est effectuée en fonction de la répartition horaire des activités des unités dans chacune des cinq actions.

La ligne « Transferts en gestion » correspond au transfert d'un ETPT associé aux crédits de titre 2 d'un montant de 85 191 € en AE et CP, transféré du programme 152 « Gendarmerie nationale » au programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », au profit de l'Opérateur des Systèmes d'Information Interministériels (décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits).

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
376,00	4,52	1,72

Pour l'année 2022, les apprentis représentent 376 ETPT. Leur nombre s'élevait à 423 ETP au 31 décembre 2022.

Les principales filières d'emplois des apprentis sont :

- Informatique : 22 % (93 apprentis)
- Hôtellerie-restauration : 14 % (59 apprentis)
- Communication, information : 17 % (72 apprentis)
- Logistique-maintenance (dont mécanique auto) : 20 % (84 apprentis)
- Rh-Management : 15 % (64 apprentis)

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | Justification au premier euro

- Autres : 12 % (51 apprentis) : droit, sécurité-défense (stratégie, relations internationales, géopolitique...), criminologie, budget...

**INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

L'indicateur de gestion des ressources humaines (ratio gérants/gérés) figure au volet performance du programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », programme support du ministère de l'intérieur.

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS**

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>3 909 983 436</b>	<b>3 922 030 834</b>	<b>4 005 064 625</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>3 892 834 736</b>	<b>3 875 270 297</b>	<b>3 982 760 799</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 496 983 106	3 476 169 843	3 576 450 329
– Civils (y.c. ATI)	64 622 823	70 240 681	66 576 654
– Militaires	3 432 360 283	3 405 929 162	3 509 873 675
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	3 330 703	3 686 880	3 131 717
Autres cotisations	392 520 927	395 413 574	403 178 754
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>16 988 801</b>	<b>17 895 655</b>	<b>31 213 531</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>7 819 806 972</b>	<b>7 815 196 786</b>	<b>8 019 038 956</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>4 322 823 867</b>	<b>4 339 026 943</b>	<b>4 442 588 627</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>		109 203 055	

Parmi les prestations sociales et allocations diverses, le montant payé en 2022 de l'allocation pour le retour à l'emploi est de 10 515 946 € (2 941 bénéficiaires au titre de l'année 2022; pour 2021, ce nombre s'élevait à 2 985 pour un montant payé de 11 414 570 €).

Dans la rubrique « Cotisations et contributions sociales », les taux appliqués en 2022 ont été les suivants :

- contribution employeur personnel militaire pour le CAS Pensions : 126,07 % ;
- contribution employeur personnel civil pour le CAS Pensions : 74,28 % ;
- contribution allocation temporaire d'invalidité (ATI) : 0,32 % ;
- contribution employeur ouvriers de l'État pour le FSPOEIE : 35,01 %.

**ÉLÉMENTS SALARIAUX**

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2021 retraitée</b>	<b>4 262,80</b>
Exécution 2021 hors CAS Pensions	4 322,82
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	-0,81
Débasage de dépenses au profil atypique :	-59,21
– GIPA	-0,03
– Indemnisation des jours de CET	-0,36

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	-58,83
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>0,30</b>
EAP schéma d'emplois 2021	8,09
Schéma d'emplois 2022	-7,79
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>35,26</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>84,57</b>
Rebasage de la GIPA	2,06
Variation du point de la fonction publique	63,94
Mesures bas salaires	18,57
<b>GVT solde</b>	<b>-12,86</b>
GVT positif	66,33
GVT négatif	-79,19
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>53,88</b>
Indemnisation des jours de CET	0,44
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	53,44
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>18,65</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	14,40
Autres variations	4,25
<b>Total</b>	<b>4 442,59</b>

Le montant affiché dans la ligne « Impact des mesures de transferts et de périmètre » (-0,81 M€) correspond aux transferts budgétaires 2022.

### Socle Exécution n-1 retraitée

La ligne « Autres dépenses de masse salariale » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique » d'un montant de -58,83 M€ comprend dans le retraitement de l'exécution de l'année 2021 :

- les attributions de produits (-64,43 M€) ;
- les rétablissements de crédits (+6,1 M€) correspondant au solde déduit du report des rétablissements de crédits 2021 sur 2022 et de l'intégration des rétablissements de crédits de 2021 sur 2020 ;
- les ajustements liés à la prise en paye des élèves incorporés sur les derniers mois de l'année (-0,44 M€), correspondant à la déduction des montants 2020 payés en 2021 et à l'ajout des montants 2021 payés en 2022 ;
- le financement des délégués du préfet (-0,06 M€).

### Mesures générales

L'indemnité dite de garantie du pouvoir d'achat (GIPA), prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, représente une dépense de 2,06 M€ en 2022 pour 7303 personnels.

Le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État a revalorisé le point d'indice de la fonction publique à hauteur de 3,5 %. Sa valeur a ainsi été portée à 58,2004 €. En 2022, le coût de cette mesure a été de 63,94 M€ (hors mesures catégorielles impactées).

Le coût des mesures bas salaires s'élève à 18,57 M€ pour 2022 pour un nombre de bénéficiaires estimé à 21 307 personnels (militaires et civils).

Elles résultent :

- du décret du 20 avril 2022 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique au 1<sup>er</sup> mai, qui fixe le minimum de traitement à 352 (indice brut 382), contre 343 précédemment (indice brut 371) ;
- des revalorisations du SMIC en 2022 ;
- de l'extension en année pleine de la revalorisation du SMIC 2021 (+2,2 % au 1<sup>er</sup> octobre 2021).

### Glissement vieillesse technicité

Le GVT positif est déterminé par comparaison de la masse salariale des présents-présents, corrigée des mesures de budgétisation liées à l'évolution de la valeur du point d'indice et aux mesures catégorielles. Le GVT positif est valorisé à 2,02 % soit +66,33 M€ (1,51 % de la masse salariale HCAS Pensions).

Le GVT négatif est valorisé à -79,19 M€ (-1,8 % de la masse salariale HCAS Pensions). Il résulte principalement du remplacement des départs définitifs par des primo-recrutements.

Le GVT solde est valorisé à -12,86 M€ (-0,29 % de la masse salariale HCAS Pensions).

### Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA

La ligne « Autres rebasages » de la catégorie « Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA » d'un montant de 53,44 M€ comprend :

- les attributions de produits perçues en 2022 (60,23 M€) ;
- les rétablissements de crédits correspondant au solde du retraitement des rétablissements de crédits 2021 rétablis sur 2022 (-9,97 M€) et des rétablissements de crédits de 2022 non rétablis ;
- les ajustements dus au retard de la prise en paye des élèves incorporés sur les derniers mois de l'année correspondant aux montants 2021 payés en 2022 et aux montants 2022 qui seront payés en 2023 (-0,94 M€) ;
- la prime inflation (2,8 M€) ;
- indemnité de mobilité géographique des militaires liée à la densification des effectifs (1 M€).

### Autres variations des dépenses de personnel

La ligne « Prestations sociales et allocations diverses – catégorie 23 » comprend la PSC (+11 M€).

La ligne « Autres variations » d'un montant de +4,25 M€ comprend principalement :

- la variation de la dépense liée à la réserve opérationnelle (-7,96 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2021) ;
- la variation de la dépense liée à l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) (+6,64 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2021) ;
- la variation de la dépense liée à la prime de résultats exceptionnelle (PRE) (-0,2 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2021) ;
- la variation de la dépense liée aux OPEX (+0,47 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2021) ;
- la variation des indemnités liées au renforcement des effectifs outre-mer (+0,41 M€) ;
- le capital décès (+1,07 M€) ;
- la prime télétravail (+0,95 M€) ;
- le plan 10 000 jeunes (+1,53 M€).

S'agissant des dépenses sous enveloppe :

- la dépense au titre de l'IJAT est de 72,90 M€ ;
- la dépense au titre de la réserve opérationnelle est de 78,09 M€ ;
- la dépense au titre de la PRE est de 16,60 M€ ;

- la dépense au titre des OPEX est de 4,94 M€.

### Mesures interministérielles

En 2022, le programme 152 a consommé 79,24 M€ au titre de mesures interministérielles exogènes (point d'indice, rehaussement de l'IMT, allocation maître d'apprentissage, allocation forfaitaire télétravail...). Elles ont été partiellement financées par les arrêtés de répartition du 25 octobre et du 6 décembre 2022 à hauteur de 70,95 M€ HCAS Pensions et 8,45 M€ HCAS Pensions pris sous plafond.

### COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1174 – Personnels administratifs cat A	62 037	63 926	63 810	56 212	56 312	57 859
1175 – Personnels administratifs cat B	38 450	41 776	38 967	34 327	36 472	34 771
1176 – Personnels administratifs cat C	31 280	36 977	31 286	27 708	30 855	27 714
1162 – Personnels techniques	38 439	36 623	37 583	34 495	30 874	33 702
1165 – Ouvriers d'Etat	63 705	46 361	61 006	42 755	39 262	40 951
1177 – Officiers de gendarmerie	59 592	72 781	71 885	53 843	66 242	65 159
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	49 634	59 747	62 394	44 415	53 468	55 996
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	33 176	43 340	45 256	29 716	39 203	40 914
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	28 505	36 841	35 783	25 006	32 269	31 772
1172 – Volontaires (gendarmes)	15 706	16 154	16 588	14 176	14 434	14 979

Les coûts de la catégorie « ouvriers d'État » comprennent la cotisation employeur au FSPÆIE.

Les coûts moyens des personnels civils présentés *supra* concernent exclusivement les fonctionnaires titulaires, y compris les effectifs de la police nationale relevant budgétairement du P152.

Dans le PAP, les coûts d'entrée et de sortie sont des données prévisionnelles, calculées par grade sur la base de prévisions de flux. Pour le PAP 2022, ces coûts ont été valorisés à partir d'un indice nouveau majoré (INM) moyen des effectifs présents en 2021 sur la base des prévisions de flux pour 2022. Dans le RAP, les coûts d'entrée et de sortie sont calculés par grade sur la base des flux réalisés et valorisés à partir d'un INM moyen des entrées et sorties réalisées.

Par ailleurs, les personnels civils entrent et sortent du programme au fil de leur carrière, contrairement aux militaires qui entrent majoritairement en tant qu'élèves et sortent en partant à la retraite. Ainsi, selon les circonstances de la gestion RH, les coûts d'entrée des personnels civils peuvent être plus élevés que les coûts de sortie.

### MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						4 430 378	5 316 454
Augmentation du contingent de primes de haute technicité (PHT)	400	B	Sous-officiers	11-2021	10	800 000	960 000
Augmentation du contingent de primes de qualification supérieure gendarmerie	1 500	B	Sous-officiers	11-2021	10	3 630 378	4 356 454

## Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Justification au premier euro

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
(PQSG)							
Mesures statutaires						10 072 736	10 072 736
Décroisement CAIOM/GRAF et création d'emplois fonctionnels dont postes HEA		A	Civils	01-2022	12	1 400	1 400
Convergence ratio pro-pro catégories B et C		A, B et C	Civils	01-2022	12	156 791	156 791
Extinction du corps des C SIC et repyramidage vers B SIC	1	B et C	Civils	01-2022	12	2 377	2 377
Création d'emplois GRAF chez les IST dont postes HEA	1	A	Civils	01-2022	12	7 769	7 769
Création d'emplois fonctionnels d'ingénieurs en chef des services techniques	1	A	Civils	01-2022	12	7 380	7 380
Plan PATS - Repyramidage avec plan de requalification	190	A, B et C	Civils	01-2022	12	187 354	187 354
Bonification d'ancienneté agents de catégorie C	310	C	Civils	01-2022	12	1 521 992	1 521 992
Revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie C	645	C	Civils	01-2022	12	770 877	770 877
Avancement semi-automatique au grade d'adjudant à 25 ans de service	1 000	B	Sous-officiers	01-2022	12	1 192 490	1 192 490
Renforcement de l'encadrement opérationnel	2 400	B	Sous-officiers	01-2022	12	2 457 016	2 457 016
Repositionnement de l'encadrement supérieur de la GN	2 470	A	Officiers	01-2022	12	190 864	190 864
Avancement des maréchaux-des-logis chefs au premier semestre	2 500	B	Sous-officiers	01-2022	12	1 000 000	1 000 000
Surcoût des taux pro-pro des personnels militaires (hors mesure ASA 25 ADJ)	83 286	A et B	Officiers et Sous-officiers	01-2022	12	2 576 426	2 576 426
Mesures indemnitaires						20 756 579	26 723 650
Allocation forfaitaire "maîtres d'apprentissage"		A, B et C	Tout corps	01-2022	12	325 000	325 000
Plan PATS - abondement de l'enveloppe de points de NBI		A, B et C	Civils	01-2022	12	69 088	69 088
Extension du dispositif indemnitaire du MINARM pour les dépiégeurs d'assaut du GIGN	5	B	Sous-officiers	01-2022	12	45 798	45 798
Indemnité temporaire de mobilité	11	A, B et C	Civils	01-2022	12	34 691	34 691
Revalorisation de la rémunération des élèves-officiers	110	A	Officiers	10-2022	3	62 961	251 844
Indemnité d'expertise IRCGN	250	A et B	Officiers et Sous-officiers	01-2022	12	125 000	125 000
Extension du nombre d'emplois éligibles à l'indemnité de fonction et de responsabilités (IFR)	252	A	Officiers	01-2022	12	605 000	605 000
Prime montagne	283	A et B	Officiers et Sous-officiers	01-2022	12	2 013 000	2 013 000
Mise en oeuvre de la prime de haute technicité (réforme structurelle "majors RS")	450	B	Sous-officiers	01-2022	12	-150 546	-150 546
Augmentation du contingent de primes de haute technicité (PHT)	600	B	Sous-officiers	01-2022	12	1 440 000	1 440 000
Indemnité de mission exclusive GIGN (antennes)	743	A et B	Officiers et Sous-officiers	04-2022	9	4 050 787	5 401 049
Plan PATS - CIA collectif étendu	779	A, B et C	Civils	01-2022	12	389 523	389 523
Filière administrative - convergence indemnitaire	790	A et B	Civils	01-2022	12	997 976	997 976
Augmentation du contingent de primes de qualification supérieure gendarmerie (PQSG)	1 500	B	Sous-officiers	07-2022	6	2 178 227	4 356 454
Forfait mobilité durable	1 500	A, B et C	Tous corps	01-2022	12	170 801	170 801

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Revalorisation INSMET	4 171	A et B	Officiers et sous-officiers	09-2022	4	384 289	1 152 867
Indemnité de sujétion spéciale police (ISSP) à taux plein au profit des élèves gendarmes en unité	4 953	B	Sous-officiers	01-2022	12	4 371 400	4 371 400
Amélioration de la condition matérielle des GAV	5 966	C	Volontaires	07-2022	6	1 481 121	2 962 242
Prime de résultats exceptionnels	10 000	A, B et C	Officiers, Sous-officiers et Volontaires	01-2022	12	2 000 000	2 000 000
Part familiale des indemnités outre-mer et à l'étranger Fin délai de carence PACS	100 000	A, B et C	Officiers, Sous-officiers et Volontaires	01-2022	12	162 463	162 463
<b>Total</b>						<b>35 259 693</b>	<b>42 112 840</b>

35,26 M€ ont été dépensés pour les mesures catégorielles statutaires, indiciaires et indemnitaires, contre 32,64 M€ prévus dans le PAP pour 2022.

L'écart de 2,62 M€ entre la prévision inscrite dans le PAP pour 2022 et l'exécution découle :

- du décalage dans le temps de certaines mesures pour -2,16 M€ (augmentation du contingent de PQSG et de PHT, indemnité de fidélisation des SOG, prime de lien au service des CSTAGN, revalorisation de la rémunération des élèves officiers, création d'emplois fonctionnels PATS et repyramidage avec plan de requalification PATS) ;
- de mesures interministérielles non programmées au profit des civils pour 3,73 M€ (décroisement CAIOM/GRAF, resculptage de la grille des catégories C, bonification de la grille des catégories C, du surcoût des taux pro-pro des personnels civils, de la convergence indemnitaire des A et B administratifs, de l'allocation forfaitaire maîtres d'apprentissage) ;
- de mesures exogènes non programmées au profit des militaires pour 0,37 M€ (extension de l'indemnité d'installation en métropole) ;
- de l'ajustement des effectifs pour 0,27 M€ (forfait mobilité durable, ISSP taux plein élèves gendarmes) ;
- de l'effet de la revalorisation du point d'indice intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 2022 sur les mesures catégorielles concernées pour 0,41 M€.

## ■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Mutuelles, associations		1 276 278		<b>1 276 278</b>
<b>Total</b>		<b>1 276 278</b>		<b>1 276 278</b>

Ces crédits correspondent au montant annuel versé au titre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue entre la Gendarmerie nationale et la Fondation Maison de la Gendarmerie en novembre 2020 pour 3 ans (2020-2022). Cette convention s'inscrit dans le cadre de la politique sociale mise en œuvre par le ministère des Armées. Elle permet de contribuer à l'action sociale de la fondation. Les crédits sont notamment employés pour les stages de reconstruction des blessés par le sport et pour le financement de prestations sociales diverses telles que l'aide à l'hébergement et l'aide financière.



## Dépenses pluriannuelles

### GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

#### GÉNÉRALISATION - EQUIPEMENT NUMÉRIQUE MOBILE DU PRIMO-INTERVENANT NEOGEND/NEOPOL

Le projet NEOGEND s'inscrit dans le plan de modernisation de la sécurité intérieure décidé par le ministre de l'Intérieur et mis en œuvre par et pour les forces de sécurité intérieure.

Ce projet vise à fournir à chaque gendarme des solutions numériques sécurisées de mobilité.

Ce projet poursuit les objectifs suivants :

- développer un nouveau modèle de mobilité moins centré sur le véhicule ;
- améliorer la sécurité des intervenants et l'efficacité des interventions ;
- renforcer la proximité avec la population ;
- moderniser et simplifier les processus de travail pour les gendarmes.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0152-04
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

#### COÛT ET DURÉE DU PROJET

##### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	54,91	42,26	0,08	12,73	39,35	10,04	12,90	15,13	15,74	12,75	42,38	38,50	51,58	87,77	204,05	204,05
Titre 2	13,73	13,73	2,39	2,39	2,55	2,55	2,00	2,00	2,37	2,37	2,00	2,00	2,00	2,00	25,05	25,05
<b>Total</b>	<b>68,64</b>	<b>55,99</b>	<b>2,47</b>	<b>15,12</b>	<b>41,90</b>	<b>12,59</b>	<b>14,90</b>	<b>17,13</b>	<b>18,12</b>	<b>15,12</b>	<b>44,38</b>	<b>40,50</b>	<b>53,58</b>	<b>89,77</b>	<b>229,10</b>	<b>229,10</b>

##### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	62,43	229,10	+266,98 %
Durée totale en mois	60	108	+80,00 %

Le projet initial NEOGEND était prévu sur la période 2016 à 2020, il est aujourd'hui un outil indispensable aux gendarmes pour accomplir leurs missions dans de bonnes conditions. Ainsi si NEOGEND est reconduit budgétairement pour trois ans, l'utilisation de NEO et ses évolutions perdurera bien au-delà.

De plus le projet NEO bascule sur le projet STORM qui permet une connectivité accrue du gendarme, le passage de la radio analogique à la radio numérique, l'investissement dans des équipements de déport permettant aux gendarmes d'utiliser l'appareil tout en étant libre de ses mouvements.

Ainsi, tant la durée (extension de 2020 à 2024) que le périmètre (notamment passage de 60 000 à 100 000 terminaux) du projet évoluent de manière notable.

Le coût du projet initial était de 62,4 M€. Le coût complémentaire du projet allié à celui du projet STORM est de 141,6 M€. Au total, le coût réactualisé est de 229,1 M€ (dont 204 M€ de hors-titre 2).

*N.B. Le traitement comptable d'arrondi pour le PAP pour 2021 peut entraîner a posteriori des modifications de données des RAP et des PAP.*

Le déploiement de NEOGEND a permis de nombreux gains d'efficacité qui portent sur le volume de contrôle des fichiers, une proximité accrue du citoyen, un renforcement de la sécurité et de la disponibilité des militaires du fait des gains de temps. Enfin, NEOGEND donne une image valorisante de modernité des services de l'État.

## MARCHÉS DE PARTENARIAT

### AOT-LOA / AOT DE LA VALETTE DU VAR – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne une caserne de la gendarmerie nationale regroupant notamment le commandement du groupement de gendarmerie départementale du Var et ses unités subordonnées (brigade de recherches, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires, brigade de prévention de la délinquance juvénile, escadron départementale de sécurité routière). Les locaux de service et techniques correspondants ainsi que 120 logements y sont construits.

Date de signature des documents contractuels : septembre 2012.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 123,9 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 22/10/2015.

Partenaire : SA HLM ERILIA.

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	44 783 982	44 783 982	0	0	0	0	0	0	0
	4 341 143	4 584 203	868 494	1 008 230	936 623	1 052 862	1 086 164	1 086 164	35 966 359
Fonctionnement	5 356 552	4 666 231	1 063 360	1 191 601	1 094 531	1 138 833	1 182 583	1 182 583	35 191 101
	5 356 552	4 666 784	1 063 360	1 197 602	1 094 531	1 138 833	1 182 583	1 182 583	35 184 547
Financement	9 464 953	10 137 467	1 835 590	1 488 966	1 794 897	1 561 497	1 528 195	1 528 195	18 287 072
	9 464 953	10 137 467	1 835 590	1 488 966	1 794 897	1 561 497	1 528 195	1 528 195	18 287 072

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | Justification au premier euro

**AOT-LOA / AOT DE LAVAL – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE**

Cette AOT concerne le groupement de gendarmerie départementale et ses unités subordonnées ainsi que des logements (92 logements et 30 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) à Laval (Mayenne).

Date de signature des documents contractuels : 18 février 2008.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 65,2 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 8 janvier 2010.

Partenaire : DEXIA.

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	31 587 139	31 587 139	0	0	0	0	0	0	0
	7 320 485	7 320 485	850 030	850 030	886 736	886 736	925 027	925 027	20 679 834
Fonctionnement	5 814 283	5 853 073	24 473	289 643	24 735	21 521	21 970	21 970	2 968 437
	5 814 283	2 918 015	24 473	567 535	24 735	259 730	263 926	263 926	4 903 482
Financement	13 226 794	13 226 794	1 017 905	1 017 905	981 199	981 199	942 907	942 907	7 339 189
	13 226 794	13 226 794	1 017 905	1 017 905	981 199	981 199	942 907	942 907	7 339 189

**AOT-LOA / AOT DE CAEN – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE**

Cette AOT concerne un ensemble immobilier à usage de locaux de service et techniques et de logements (162 logements et 60 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) au profit de la région de gendarmerie, du groupement de gendarmerie départementale et de ses unités subordonnées à Caen (Calvados).

Date de signature des documents contractuels : 18 juillet 2008.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 141,4 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 6 mai 2011.

Partenaire : SAS Claude Decaen.

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	58 687 093	58 687 093	0	0	0	0	0	0	0
	12 104 395	12 104 395	1 547 506	1 547 506	1 606 950	1 606 950	1 669 214	1 669 214	40 089 815
Fonctionnement	15 662 906	15 662 906	637 834	695 391	652 474	1 349 161	664 940	664 940	21 509 313
	15 662 906	9 205 730	637 834	1 064 067	652 474	1 028 914	1 056 261	1 056 261	27 135 418
Financement	20 019 313	20 019 313	1 834 843	1 834 843	1 774 912	1 774 912	1 712 649	1 712 649	15 146 783
	20 019 313	20 019 313	1 834 843	1 834 843	1 774 912	1 774 912	1 712 649	1 712 649	15 146 783

#### AOT-LOA / AOT DE CHÂTEAUXROUX – CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET D'HÉBERGEMENTS AU PROFIT DES UNITÉS DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE

Cette AOT concerne un ensemble immobilier à usage de logements (194 logements et 30 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) au profit du groupement de gendarmerie départementale, de ses unités subordonnées et d'un escadron de gendarmerie mobile à Châteauroux (Indre).

Date de signature des documents contractuels : 19 décembre 2007.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 91,9 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 19 janvier 2010.

Partenaire : Centor 36 SNC.

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	34 650 414	34 650 414	0	0	0	0	0	0	0
	2 217 176	2 217 176	585 238	585 237	670 366	670 366	761 018	761 018	29 655 599
Fonctionnement	6 794 894	6 797 253	677 430	677 430	687 162	697 944	739 044	739 044	12 685 783
	6 794 894	6 633 448	677 430	677 430	687 162	697 944	739 044	739 044	12 849 588
Financement	16 701 157	16 700 910	1 451 643	1 451 061	1 424 969	1 424 969	1 394 454	1 394 454	12 590 548
	16 701 157	16 700 910	1 451 643	1 451 061	1 424 969	1 424 969	1 394 454	1 394 454	12 590 548

#### AOT-LOA / AOT DE MULHOUSE - CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne une caserne comprenant notamment le groupe de commandement de la compagnie de gendarmerie et de ses unités subordonnées (brigade territoriale, brigade de recherches, brigade motorisée, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, brigade départementale de renseignements et d'investigations

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | Justification au premier euro

judiciaires), la construction de logements (67 logements et 24 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires), des zones de bureaux et de locaux techniques (garage, magasins de stockage, station de carburants, station de lavage, stationnement, soute à munitions, chenil).

Date de signature des documents contractuels : 24 mars 2010.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 59 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : Mai 2012

Partenaire : SAS Auréa.

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
	20 359 449	20 359 449	0	0	0	0	0	0	0
Investissement	3 291 696	3 291 696	472 317	472 317	495 627	495 627	520 086	520 086	15 059 637
	4 437 346	4 443 356	525 230	703 207	535 017	538 032	551 754	551 754	11 539 829
Fonctionnement	4 437 346	4 443 356	525 230	705 640	535 017	538 032	551 754	551 754	11 537 396
	8 576 720	8 576 720	884 073	884 073	860 763	860 763	836 304	836 304	8 338 095
Financement	8 576 720	8 576 720	884 073	884 073	860 763	860 763	836 304	836 304	8 338 095

## AOT-LOA / AOT DE SATHONAY-CAMP - CONSTRUCTION DU PÔLE REGIONAL LYONNAIS DE LA GENDARMERIE

Cette AOT concerne un ensemble immobilier au profit du nouveau pôle régional de la gendarmerie sur l'emprise du quartier Maréchal de Castellane à Sathonay-Camp (Rhône). Cet ensemble comprend des zones de bureaux, de locaux techniques (ateliers, magasins de stockage, station de carburants, stand de tir, station de lavage, stationnement, cabine de peinture, soute à munitions, chenil), des logements (422 logements et 102 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) et des locaux d'environnement (centre médical, gymnase, pôle alimentation, hôtellerie, aires de sports).

Date de signature des documents contractuels : 27 mai 2009.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 409,4 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 27 juillet 2012.

Partenaire : Sathonay Camp Services SAS.

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	176 276 149	176 276 149	0	0	0	0	0	0	0
	29 698 581	29 698 581	4 297 941	4 297 941	4 469 969	4 469 969	4 649 402	4 649 402	128 510 854
Fonctionnement	40 942 632	40 633 412	1 097 887	1 283 921	1 119 791	1 147 513	1 184 821	1 184 821	54 232 225
	40 942 632	22 176 984	1 097 887	2 890 767	1 119 791	2 796 375	2 898 109	2 898 109	66 006 369
Financement	55 467 440	55 467 440	6 025 213	6 025 213	5 853 185	5 853 185	5 673 752	5 673 752	54 725 126
	55 467 440	55 467 440	6 025 213	6 025 213	5 853 185	5 853 185	5 673 752	5 673 752	54 725 126

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) <b>2 483 301 497</b>	CP ouverts en 2022 * (P1) <b>1 671 710 866</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>2 045 426 304</b>	CP consommés en 2022 (P2) <b>1 640 303 198</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) <b>145 832 172</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>667 874 473</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>292 043 020</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>972 428 725</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) <b>2 272 061 554</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) <b>334 043 777</b>				
<b>Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>2 606 105 331</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>667 874 473</b>	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) <b>1 938 230 858</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>2 045 426 304</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>972 428 725</b>	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) <b>1 072 997 579</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022</b> (R6 = R4 + R5) <b>3 011 228 437</b>
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) <b>768 522 700</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) <b>2 242 705 737</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant du reste à payer du P152 s'élève à 3 012,7 M€, il est constitué comme suit :

- 81 % de ces crédits concernent le périmètre du titre 3 pour un montant de 2 438,7 M€, en forte augmentation du fait du passage progressif en AE pluriannuelles des baux locatifs, des marchés d'énergie et de certains marchés notamment aéronautique ;
- 19 % de ces crédits concernent le périmètre du titre 5 pour un montant de 574 M€.

Par unité de budgétisation, la répartition est la suivante :

- UB1 : fonctionnement courant pour 1,6 % soit 48,6 M€ ;
- UB2 : moyens mobiles pour 1,4 % soit 42,2 M€ ;
- UB3 : équipements pour 3,5 % soit 105,6 M€ ;
- UB4 : systèmes d'information et de communication pour 1,9 % soit 57,6 M€ ;
- UB5 : immobilier pour 78,8 % soit 2 374,5 M€ ;
- UB6 : subventions pour 0 % soit 0,01 M€ ;
- UB spécifique pour 12,8 % soit 384,2 M€.

Entre fin 2021 et fin 2022, le reste à payer du programme 152 évolue de 564 M€.



**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | Justification au premier euro

**Justification par action****ACTION****01 – Ordre et sécurité publics**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<b>01 – Ordre et sécurité publics</b>	<b>3 622 636 149</b> <b>3 713 379 919</b>		<b>3 622 636 149</b> <b>3 713 712 838</b>	<b>3 622 636 149</b> <b>3 713 379 919</b>		<b>3 622 636 149</b> <b>3 713 712 838</b>
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 612 061 779 3 695 895 049		3 612 061 779 3 696 225 536	3 612 061 779 3 695 895 049		3 612 061 779 3 696 225 536
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	10 574 370 17 484 871	330 488 2 431	10 574 370 17 487 302	10 574 370 17 484 871	330 488 2 431	10 574 370 17 487 302

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 622 636 149	3 713 379 919	3 622 636 149	3 713 379 919
Rémunérations d'activité	1 816 976 672	1 857 863 220	1 816 976 672	1 857 863 220
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	1 811 672 970	1 849 115 261	1 811 672 970	1 849 115 261
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	5 303 702	8 747 960	5 303 702	8 747 960
Cotisations et contributions sociales	1 797 226 397	1 842 015 302	1 797 226 397	1 842 015 302
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	1 791 980 345	1 833 341 964	1 791 980 345	1 833 341 964
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	5 246 052	8 673 338	5 246 052	8 673 338
Prestations sociales et allocations diverses	8 433 080	13 501 397	8 433 080	13 501 397
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	8 408 464	13 437 824	8 408 464	13 437 824
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	24 616	63 573	24 616	63 573
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		332 919		332 919
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		332 919		332 919
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet		330 488		330 488
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet		2 431		2 431
<b>Total</b>	<b>3 622 636 149</b>	<b>3 713 712 838</b>	<b>3 622 636 149</b>	<b>3 713 712 838</b>

**ACTION****02 – Sécurité routière**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<b>02 – Sécurité routière</b>	<b>744 705 379</b>		<b>744 705 379</b>	<b>744 705 379</b>		<b>744 705 379</b>
	<b>751 666 648</b>		<b>751 666 648</b>	<b>751 666 648</b>	<b>33 186</b>	<b>751 699 834</b>
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	744 335 394		<b>744 335 394</b>	744 335 394		<b>744 335 394</b>
	751 437 108		<b>751 437 108</b>	751 437 108	33 186	<b>751 470 294</b>
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	369 985		<b>369 985</b>	369 985		<b>369 985</b>
	229 540		<b>229 540</b>	229 540		<b>229 540</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	744 705 379	751 666 648	744 705 379	751 666 648
Rémunérations d'activité	367 162 152	368 533 539	367 162 152	368 533 539
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	366 979 738	368 420 998	366 979 738	368 420 998
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	182 414	112 541	182 414	112 541
Cotisations et contributions sociales	375 675 051	379 818 584	375 675 051	379 818 584
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	375 488 408	379 702 598	375 488 408	379 702 598
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	186 643	115 987	186 643	115 987
Prestations sociales et allocations diverses	1 868 176	3 314 524	1 868 176	3 314 524
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	1 867 248	3 313 512	1 867 248	3 313 512
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	928	1 012	928	1 012
Titre 5 : Dépenses d'investissement				33 186
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				33 186
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet				33 186
<b>Total</b>	<b>744 705 379</b>	<b>751 666 648</b>	<b>744 705 379</b>	<b>751 699 834</b>

**ACTION****03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<b>03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	<b>2 252 632 779</b>		<b>2 252 632 779</b>	<b>2 252 632 779</b>		<b>2 252 632 779</b>
	<b>2 330 658 546</b>	<b>12 825</b>	<b>2 330 671 372</b>	<b>2 330 658 546</b>	<b>13 235</b>	<b>2 330 671 781</b>

## Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Justification au premier euro

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 242 614 570 2 321 479 583	12 825	<b>2 242 614 570</b> <b>2 321 492 408</b>	2 242 614 570 2 321 479 583	13 235	<b>2 242 614 570</b> <b>2 321 492 818</b>
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 018 209 9 178 963		<b>10 018 209</b> <b>9 178 963</b>	10 018 209 9 178 963		<b>10 018 209</b> <b>9 178 963</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 252 632 779	2 330 658 546	2 252 632 779	2 330 658 546
Rémunérations d'activité	1 110 873 421	1 143 648 724	1 110 873 421	1 143 648 724
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	1 105 932 997	1 139 144 628	1 105 932 997	1 139 144 628
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	4 940 424	4 504 096	4 940 424	4 504 096
Cotisations et contributions sociales	1 136 348 802	1 178 248 802	1 136 348 802	1 178 248 802
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	1 131 295 080	1 173 608 438	1 131 295 080	1 173 608 438
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	5 053 722	4 640 363	5 053 722	4 640 363
Prestations sociales et allocations diverses	5 410 556	8 761 021	5 410 556	8 761 021
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	5 386 493	8 726 517	5 386 493	8 726 517
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	24 063	34 504	24 063	34 504
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		12 825		13 235
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		12 825		13 235
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet		12 825		13 235
<b>Total</b>	<b>2 252 632 779</b>	<b>2 330 671 372</b>	<b>2 252 632 779</b>	<b>2 330 671 781</b>

## ACTION

## 04 – Commandement, ressources humaines et logistique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
<b>04 – Commandement, ressources humaines et logistique</b>	<b>1 163 599 963</b> <b>1 073 568 247</b>	<b>2 175 967 290</b> <b>2 045 080 560</b>	<b>3 339 567 253</b> <b>3 118 648 807</b>	<b>1 163 599 963</b> <b>1 073 568 247</b>	<b>1 549 841 570</b> <b>1 639 923 859</b>	<b>2 713 441 533</b> <b>2 713 492 106</b>

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 019 542 385 929 397 757	2 175 967 290 2 044 358 364	<b>3 195 509 675</b> <b>2 973 756 121</b>	1 019 542 385 929 397 757	1 549 841 570 1 639 201 663	<b>2 569 383 955</b> <b>2 568 599 419</b>
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	144 057 578 144 170 490	722 196	<b>144 057 578</b> <b>144 892 687</b>	144 057 578 144 170 490	722 196	<b>144 057 578</b> <b>144 892 687</b>

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	0	55 111 947	0	55 111 947
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>55 111 947</b>	<b>0</b>	<b>55 111 947</b>

L'intégralité des crédits transférés sur le programme 152 par le décret du 23 mars 2022 ont été consommés. 44,1 M€ en AE/CP ont notamment été consacrés aux dépenses d'investissement immobilier, 5 M€ en AE/CP au numérique, et 6 M€ en AE/CP aux dépenses d'équipement et de fonctionnement de la gendarmerie mobile.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 1 : Dotations des pouvoirs publics		540		540
Cat Dotations des pouvoirs publics		540		540
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		540		540
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 163 599 963	1 073 568 247	1 163 599 963	1 073 568 247
Rémunérations d'activité	605 656 523	559 660 055	605 656 523	559 660 055
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	529 964 770	484 502 779	529 964 770	484 502 779
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	75 691 753	75 157 275	75 691 753	75 157 275
Cotisations et contributions sociales	556 075 264	508 757 401	556 075 264	508 757 401
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	487 964 680	440 435 891	487 964 680	440 435 891
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	68 110 584	68 321 510	68 110 584	68 321 510
Prestations sociales et allocations diverses	1 868 176	5 150 791	1 868 176	5 150 791
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 612 935	4 459 086	1 612 935	4 459 086
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	255 241	691 705	255 241	691 705
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 850 524 540	1 713 336 285	1 258 548 728	1 380 171 605
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 850 524 540	1 713 366 287	1 258 548 728	1 380 201 605
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 850 524 540	1 712 644 091	1 258 548 728	1 379 479 409
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet		722 196		722 196

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Subventions pour charges de service public		-30 002		-30 000
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		-30 002		-30 000
Titre 4 : Charges de la dette de l'État		28		28
Charges financières diverses		28		28
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		28		28
Titre 5 : Dépenses d'investissement	315 442 750	319 797 079	284 513 484	248 525 533
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	315 442 750	319 413 693	284 513 484	247 711 031
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	315 442 750	319 413 693	284 513 484	247 711 031
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		383 386		814 502
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		383 386		814 502
Titre 6 : Dépenses d'intervention	10 000 000	11 946 629	6 779 358	11 226 093
Transferts aux entreprises		14 564		11 652
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		14 564		11 652
Transferts aux collectivités territoriales	10 000 000	11 710 692	6 779 358	9 731 625
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	10 000 000	11 710 692	6 779 358	9 731 625
Transferts aux autres collectivités		221 373		1 482 817
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		221 373		1 482 817
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières				60
Dotations en fonds propres				60
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique				60
<b>Total</b>	<b>3 339 567 253</b>	<b>3 118 648 807</b>	<b>2 713 441 533</b>	<b>2 713 492 106</b>

**SOUS-ACTION****04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique**

Par rapport aux prévisions du PAP, la ressource du P152 a évolué de +135 M€ en CP. Ainsi, le financement des écarts de consommation s'effectue par la mise à contribution de cette ressource complémentaire.

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1 667,8 M€ en AE 1 346,8 M€ en CP)**

D'un montant de 1 667,8 M€ en AE 1 346,8 M€ en CP, les dépenses de fonctionnement (titre 3) regroupent le fonctionnement courant lié à l'agent, l'entretien des moyens mobiles, le carburant, l'équipement, les systèmes d'information et de communication, l'immobilier (loyers, entretien), le MCO des moyens lourds de projection et d'intervention.

Au-delà des dépenses inéluctables (loyers, énergie, droits individuels), les dotations de fonctionnement conditionnent la capacité de la gendarmerie à répondre quotidiennement aux attentes de la population en matière de sécurité.

**FONCTIONNEMENT COURANT LIÉ À L'AGENT (299,1 M€ en AE et 285,9 M€ en CP)**

Le fonctionnement courant est directement lié à l'activité quotidienne et à la gestion des unités de gendarmerie.

**Dépenses de fonctionnement courant (61,8 M€ en AE et 49,4 M€ en CP)**

D'un montant de 61,8 M€ en AE et 49,4 M€ en CP, les dotations de fonctionnement courant regroupent notamment les postes suivants : les fournitures de bureau, la papeterie, la documentation, les consommables, la reprographie, la téléphonie fixe, l'affranchissement, la communication, les frais de représentation et de relations publiques, la dotation de fonctionnement des unités élémentaires et les frais de santé.

Par rapport aux crédits présentés dans le projet annuel de performance (PAP), l'exécution a été supérieure de 18,6 M€ en AE et 1,7 M€ en CP.

Il est à noter, qu'en 2022, la gendarmerie a financé le renouvellement pluriannuel des abonnements de téléphonie fixe ainsi qu'un plan de communication axé sur l'attractivité du métier de gendarme.

#### Formation (19,9 M€ en AE et 20,2 M€ en CP)

L'exécution en matière de formation s'élève à 19,9 M€ en AE et 20,2 M€ en CP. La dotation initiale prévue pour cette dépense était de 16,3 M€ en AE et en CP.

La dotation initiale, abondée de 3,6 M€ en AE et 3,9 M€ en CP, a permis de consolider les programmes de formation initiale et continue (notamment les centres régionaux d'instruction). L'effort de formation a pour objectif le maintien de compétences techniques (sécurité en intervention, enquête de police judiciaire, conduite de motocyclettes, techniques cynophiles, opérateurs en centre d'appel, pilotes d'hélicoptère, intervention professionnelle etc.) et leur adaptation au contexte sécuritaire (proximité, renseignement, cybersécurité, tuerie de masse, détection d'explosifs par équipe cynophile, etc.). L'accompagnement de la transformation et l'appropriation numérique, la préservation de l'égalité des droits, le contact et la proximité avec la population seront poursuivis.

L'activité formation a également bénéficié de crédits du Beauvau de la sécurité pour financer le plan ministériel « 10 000 jeunes ».

#### Déplacements (85,7 M€ en AE et 85,4 M€ en CP)

En 2022, la gendarmerie a consacré 85,7 M€ en AE et 85,4 M€ en CP aux frais de déplacement de ses personnels. Par rapport au PAP 2022, l'exécution, tant de la gendarmerie mobile que de la gendarmerie départementale, a dépassé la dotation initiale 23,4 M€ en AE et 23 M€ en CP.

Cette surconsommation s'explique par l'activité de la GM et la hausse des coûts des déplacements (hôtellerie, déplacements, fret).

#### Changements de résidence (43,2 M€ en AE et en CP)

Cette dépense permet de financer la mutation des gendarmes en métropole et outre-mer. Par rapport à la dotation du PAP, le programme a consommé 2,3 M€ en AE et 2,4 M€ en CP de plus.

Cette hausse s'explique par le réhaussement des plafonds de prise en charge cumulé à une augmentation du coût des déménagements.

#### Alimentation des forces mobiles (49,1 M€ en AE et 48 M€ en CP)

Cette dépense concerne les déplacements de la gendarmerie mobile. Par rapport au PAP, l'exécution est supérieure de 17,2 M€ en AE et 16,1 M€ en CP.

#### Alimentation des autres forces (38,8 M€ en AE et 39,1 M€ en CP)

La consommation est en légère hausse par rapport à la prévision du PAP (+0,7 M€ en AE et 1,1 M€ en CP). Ce surcoût a été financé par les attributions de produits.

#### Frais d'investigation, de renseignement, de protection ou d'intervention (0,56 M€ en AE et en CP)

Ce poste concerne les frais directement liés à l'enquête et non rattachés à l'activité déplacement. La consommation est conforme à la prévision.

### **MOYENS MOBILES (113,4 M€ en AE et 113,8 M€ en CP)**

Le fonctionnement des moyens mobiles est lié à l'emploi des véhicules du parc de la gendarmerie. Il en dimensionne sa mobilité.

#### Entretien et réparation de véhicules (34,5 M€ en AE et 33,9 M€ en CP)

La consommation en matière d'entretien et de réparation de véhicules s'élève à 34,5 M€ en AE et 33,9 M€ en CP. La hausse de 9,5 M€ en AE et 8,9 M€ en CP s'explique par un effort visant à maintenir une disponibilité optimum du parc automobile, par la hausse du prix des pièces ainsi que par l'externalisation de la maintenance de certains véhicules (hybrides et électriques).

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | Justification au premier euro

Prestations véhicules (hors entretien et réparation) (2,7 M€ en AE et en CP)

L'exécution de 2,7 M€ en AE et en CP (en hausse de 1,1 M€ par rapport à la prévision) est le reflet d'un recours accru à la location de véhicules pour répondre aux besoins des services.

Carburant véhicules (76,2 M€ en AE et 77,2 M€ en CP)

La consommation de carburant est en hausse de 21,7 M€ en AE et 22,6 M€ en CP. Cette augmentation est le résultat de la très forte hausse des tarifs des carburants. A cette inflation, s'ajoute le passage d'une partie de la flotte sur des motorisations « essence » (plus consommateur que le diesel).

**ÉQUIPEMENT (172,6 M€ en AE et 125,6 M€ en CP)**

Composés des munitions, de l'habillement, des moyens de protection et d'intervention ainsi que des moyens de contrôle, de surveillance et d'analyse, ces équipements sont employés quotidiennement par la gendarmerie dans le cadre de ses missions de sécurité publique, de sécurité routière et de police judiciaire.

Les dépenses d'équipement ont bénéficié de crédits issus du « Beauvau de la sécurité » pour un montant de 14,7 M€ en AE et CP.

Achat d'armes (13,5 M€ en AE et 10,9 M€ en CP)

La dépense se monte à 13,5 M€ en AE et 10,9 M€ en CP, en hausse de 9 M€ en AE et 4,7 M€ en CP.

Ces crédits ont notamment permis l'acquisition :

- de 4 800 pistolets automatiques de type Glock 26 ;
- de 800 pistolets automatiques de type SIG PRO 2022 ;
- de 500 lanceurs balle de défense ainsi que 500 viseurs EOTECH associés ;
- de 680 fusils d'assaut de type HK G36 ;
- de 360 monoculaires de vision nocturne LFE.

Achat de munitions (18,2 M€ en AE et 16,5 M€ en CP)

La dépense de munitions s'élève à 18,2 M€ en AE et 16,5 M€ en CP, soit une hausse en AE de 5,1 M€ et de 3,7 M€ en CP. Elle a permis l'acquisition des munitions de service courant ainsi que celles nécessaires au service de la gendarmerie mobile. Elle a permis en outre de répondre aux besoins de formation initiale et continue de l'ensemble des gendarmes.

Cela représente une volumétrie totale d'environ 20 millions de munitions sur 2022.

Achat, location et entretien de matériels / Matériels d'analyse, de détection et de contrôle (39,5 M€ en AE et 38,1 M€ en CP)

Cette catégorie de dépenses comprend les achats, les locations et l'entretien des matériels non immobilisables, notamment les matériels d'analyse, de détection et de contrôle de type cinémomètres, éthylomètres et éthylotests.

La dépense se monte à 39,5 M€ en AE et 38,1 M€ en CP, en hausse de 21,6 M€ en AE et 20,3 M€ en CP.

Habillement et moyens de protection et d'intervention (97,6 M€ en AE et 56,1 M€ en CP)

Cette dépense concerne :

- MPI : les moyens de protection et d'intervention consacrés aux missions quotidiennes des gendarmes d'active et de la réserve opérationnelle (renouvellement des 15 000 gilets pare-balles et 16 000 plaques de protection, 16 500 menottes, 14 000 bâtons de défense, 7 000 casques de maintien de l'ordre, 2 000 écrans pare-balles...).

- Habillement : les dépenses d'habillement consacrées aux dotations individuelles des gendarmes et aux commandes institutionnelles (paquetages écoles, effets spécialistes, réservistes et marché VETIGEND).

Elle s'élève en 2022 à 97,6 M€ en AE et 56,1 M€ en CP soit un écart avec le PAP de -46 M€ en AE et 1,5 M€ en CP. La sous-consommation en AE s'explique par un report en 2024 du renouvellement du marché externalisé d'habillement.

Dépenses pour la PTS (3,8 M€ en AE et 4 M€ en CP)

Ces 3,8 M€ en AE et 4 M€ en CP permettront l'acquisition de divers kits (prélèvements buccaux, prélèvements biologiques, kits de dépistage salivaire et urinaire...).

### **SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (85,2 M€ en AE et 80,7 M€ en CP)**

L'acquisition, le fonctionnement et la maintenance des moyens informatiques et de communication contribuent à la coordination des unités et à l'exploitation d'applications « métier ». Ce périmètre est concerné par le Beauvau de la sécurité ainsi que par le plan de relance portant des crédits destinés à poursuivre l'amélioration de l'équipement individuel des gendarmes à hauteur de 46 M€.

Ces crédits sont alloués pour financer :

- la poursuite du déploiement du dispositif « gendarme à domicile »,
- la digitalisation du parcours apprenant,
- la montée en puissance du projet NEO/STORM,
- l'acquisition des caméras piétons.

#### Télécom T3 (48,1 M€ en AE et 49,9 M€ en CP)

Ces crédits permettront notamment de financer :

- l'acquisition de moyens de télécommunication ;
- les locations annuelles des matériels NEOGEND ;
- les abonnements NEOGEND.

La dépense relative aux télécommunications s'élève à 48,1 M€ en AE et à 49,9 M€ en CP soit une sous-consommation de -84,2 M€ en AE. La consommation en CP, quant à elle, est conforme à la prévision.

La sous-consommation en AE s'explique pour partie par le décalage en 2023 d'engagements pluriannuels initialement prévus dans le cadre du déploiement du projet NEO.

#### Informatique et informatique individuelle T3 (37,1 M€ en AE et 30,8 M€ en CP)

Les crédits dédiés à l'informatique ont permis de :

- financer le maintien en condition opérationnelle et l'acquisition de serveurs décentralisés ;
- financer l'entretien courant SIC et l'achat de menues fournitures ;
- financer l'acquisition de postes de travail ainsi que d'équipements de lutte contre la cybercriminalité ;
- répondre aux travaux urgents et imprévisibles ;
- financer l'acquisition de petits matériels par les régions de gendarmerie.

La dépense informatique représente en 2022 31,6 M€ d'AE et 27,9 M€ de CP, soit une baisse de 8,6 M€ en AE et de 8,9 M€ en CP par rapport à la prévision.

### **IMMOBILIER (905,4 M€ en AE et 713 M€ en CP)**

Directement liées au maillage territorial et à la permanence de l'action de la gendarmerie nationale sur 95 % du territoire, les dotations relatives à l'immobilier représentent environ 50 % du budget HT2 de la gendarmerie (hors plan de relance).

#### Loyers de droit commun (714,8 M€ en AE et 544,4 M€ en CP)

Le logement du personnel en caserne conditionne le fonctionnement du service de la gendarmerie. Les coûts induits par l'ensemble du parc locatif sont ici regroupés. Les locations immobilières de la gendarmerie nationale s'articulent suivant plusieurs dispositifs :

- casernes ou annexes de casernement louées à des collectivités territoriales sur la base du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993 ou à des organismes HLM sur le fondement du décret n° 2016-1884 du 26 décembre 2016 dont le loyer est invariable durant neuf ans ;
- casernes ou annexes de casernements sur les baux « loi de 1948 » dont le taux évolue chaque année par décret ;
- casernes ou annexes de casernements sur baux dit « libres » ;
- casernes ou annexes de casernements sur baux emphytéotiques administratifs (BEA).

Les logements hors caserne sont soumis à l'indice de référence des loyers (IRL). Le reste des baux est soumis soit à l'indice du coût de la construction (ICC) soit à l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).



L'écart entre les AE et les CP s'explique par la gestion pluriannuelle des AE. En effet, la gendarmerie nationale a une gestion dynamique des baux : plus de 1 000 nouveaux contrats par an du fait des mutations (substitution de logement selon les charges de famille), des renforts d'unité, des livraisons de nouvelles casernes et des évolutions organisationnelles.

La dépense en matière de loyers s'élève à 714,8 M€ en AE et 544,4 M€ soit une baisse de 151 M€ en AE par rapport au PAP. Il est en revanche constaté une augmentation de la dépense en CP de +9,1 M€ qui s'explique pour partie par l'inflation sur les loyers mais aussi par un effort conséquent du programme pour réduire les charges à payer de l'année.

#### Gestion du parc (49,4 M€ en AE et 50,5 M€ en CP)

Ces dépenses concernent l'entretien du casernement (45,1 M€ en AE et 44,3 M€ en CP) ainsi que le nettoyage et l'entretien ménager (4,2 M€ en AE et 6,2 M€ en CP). La hausse de 10,5 M€ en AE et 15,5 M€ en CP s'explique par les besoins d'entretien du casernement.

#### Énergie et fluides (123,6 M€ en AE et 101,5 M€ en CP)

Cette ligne de dépenses couvre l'ensemble des coûts énergétiques. Les dépenses d'énergie et fluides s'élèvent à 123,6 M€ en AE et 101,5 M€ en CP soit -104 M€ en AE et +31,3 M€ en CP au regard du PAP.

#### Opérations immobilières PPP – fonctionnement et financement (17,6 M€ en AE et 16,6 M€ en CP)

17,6 M€ en AE et 16,6 M€ en CP ont été consommés en 2022 pour couvrir les parts de financement et de fonctionnement des AOT de Châteauroux, Caen, Laval, Sathonay-Camp, Mulhouse et la Valette du Var.

#### **SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS AUX OPÉRATEURS (0,31 M€ en AE et en CP)**

Ces montants correspondent aux subventions versées par la gendarmerie nationale à diverses associations (centre national sur le droit des femmes et des familles, le CNR 114...).

#### **MOYENS LOURDS DE PROJECTION ET D'INTERVENTION (91,6 M€ en AE et 27,4 M€ en CP)**

##### Carburant des hélicoptères (3 M€ en AE et en CP)

D'un montant de 3 M€ en AE et en CP, les dépenses de carburéacteur sont conformes à la prévision.

##### Maintien en condition opérationnelle aéronautique (88,6 M€ en AE et 24,4 M€ en CP)

88,6 M€ en AE et 24,4 M€ en CP sont consommés en 2022 au titre du MCO des hélicoptères de la gendarmerie. Elles ont évolué de -35 M€ en AE et de -5,9 M€ en CP. L'évolution des CP s'explique par un retard dans la facturation de certaines prestations de la part de nos partenaires. Le programme 152, en lien avec la Direction de la Maintenance Aéronautique (DMAé) du ministère des Armées, a poursuivi le renouvellement des marchés de maintien en condition opérationnelle de son parc aéronautique. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de verticalisation et globalisation des contrats portée par la DMAé, c'est à dire de couvrir par un seul et unique marché le soutien de chaque appareil.

#### **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (365,6 M€ en AE et 287 M€ en CP)**

##### **MOYENS MOBILES (141,6 M€ en AE et 126,8 M€ en CP)**

La dépense consacrée aux moyens mobiles en 2022 s'élève à 141,6 M€ en AE et 126,8 M€ en CP soit un écart au regard du PAP de +9,7 M€ en AE et de -24,7 M€ en CP. La surconsommation en AE a été financée par la mise à disposition de la réserve de précaution avec des commandes opérées en avance de phase pour 2023. La gendarmerie nationale a commandé 2 900 véhicules en 2022.

Cette dépense couvre également le financement du plan de renouvellement des VMO et des VCT de la GM initié dans le cadre du plan de renouvellement souhaité par le ministère de l'intérieur.

Pour rappel, dans l'optique de pouvoir densifier la présence sur le terrain des militaires de la gendarmerie nationale, le Beauvau de la sécurité a permis de renforcer sensiblement le parc opérationnel de la gendarmerie nationale. Ainsi, 100 M€ d'AE/CP sont consacrés à son renouvellement.

**EQUIPEMENTS ET SIC T5 (4,9 M€ en AE et 3,2 M€)**

Dans la continuité des dépenses d'équipements et de SIC réalisées en titre 3, une partie des besoins de la gendarmerie est comptablement requalifié en titre 5. Ces dépenses sont initialement budgétées sur les crédits titre 3.

**IMMOBILIER (150,8 M€ en AE et 134,2 M€ en CP)**

Cette dépense permet d'entretenir le parc domanial de la gendarmerie et d'en poursuivre la rénovation énergétique.

**Acquisitions et constructions immobilières (15,7 M€ en AE et 33,9 M€ en CP)**

En 2022, la gendarmerie a consacré 15,7 M€ en AE et 33,9 M€ de CP à la rénovation d'emprises domaniales soit un écart de -78,7 M€ en AE et -9,9 M€ en CP. Cet écart par rapport au PAP est la conséquence de la réorientation des crédits vers les dépenses de maintenance et de réhabilitation.

**Maintenance – réhabilitation (135,1 M€ en AE et 88,7 M€ en CP)**

Les dépenses de maintenance et de réhabilitation réalisées en 2022 sont en augmentation de +46,1 M€ en AE et +31 M€ en CP. Cette augmentation traduit une montée en puissance de l'investissement immobilier rendu possible notamment par les crédits du plan de relance.

Les crédits initialement prévus pour l'exercice budgétaire 2022 sur les activités de maintenances spécialisées étaient de 68,8 M€ en AE et 37,7 M€ en CP dont 16 M€ AE/CP ont été ouverts dans le cadre du Beauvau de la sécurité.

Les crédits ouverts en plan de relance ainsi qu'une réorientation des crédits d'acquisition et de réhabilitation immobilière financent l'augmentation de la consommation par rapport à la prévision.

**Opérations immobilières PPP – Investissement (11,6 M€ en CP)**

11,6 M€ en CP seront consacrés au règlement du montant de la part du capital correspondant à la chronique de remboursement du loyer financier.

**MOYENS LOURDS (68,2 M€ en AE et 22,8 M€ en CP)**

Les dépenses consacrées aux moyens lourds s'élèvent à 68,2 M€ en AE et 22,8 M€ soit en augmentation de 68,2 M€ en AE et 2,8 M€ en CP. L'augmentation en AE s'explique par le financement intégral de l'engagement de la commande des véhicules blindés polyvalents sur tranche fonctionnelle (AE ouvertes en 2021 et reportées en 2022). L'augmentation en CP s'explique par le besoin de décaissement lié à la première tranche de l'acquisition des blindés.

**DÉPENSES D'INTERVENTION (12 M€ en AE et 6,6 M€ en CP)**

En application du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993, une subvention d'investissement peut être accordée aux collectivités territoriales qui financent des opérations immobilières de construction de casernements de gendarmerie.

Cette aide en capital représente 20 % des coûts plafonds des opérations réalisées par les communes dont la population est inférieure ou égale à 10 000 habitants et qui ne bénéficient pas du concours financier d'une ou plusieurs autres collectivités. Le programme est alors limité à 20 EUL (équivalents unité-logement). Elle est de 18 % dans les autres cas, le programme ne pouvant alors excéder 40 EUL. Le coût de référence utilisé pour le calcul de la subvention est le coût-plafond de l'EUL, il est revalorisé trimestriellement selon l'indice INSEE du coût de la construction (ICC).

Cet EUL correspond à un logement nu pour 75 % et à une quote-part de locaux de service et techniques pour 25 %. Il est compté un EUL par officier ou sous-officier de gendarmerie, 1/3 EUL par gendarme adjoint volontaire et 1/4 EUL par militaire du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie.

L'autorisation juridique correspond au montant de subvention attribué à la collectivité territoriale, à sa demande et avant le début des travaux.

Les modalités de paiement peuvent prendre deux formes. La première est un paiement en deux fractions (les deux tiers sont réglés à la mise hors d'eau des bâtiments et le tiers restant à la livraison). La seconde est un paiement global à la livraison.

**FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS (176,2 M€ en AE et CP dont 112,9 M€ de titre 2 et 63,3 M€ de hors titre 2)**

Pour le titre 2, le P152 a perçu 112 978 084 € CAS Pensions compris (dont 60 228 850 € hors CAS Pensions) d'attributions de produits liées au remboursement des effectifs mis à disposition d'organismes extérieurs qui ne participent pas directement à la performance du programme (Essentiellement EDF, Banque de France, CEA et SNCF).

## Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Justification au premier euro

Concernant les crédits hors titre 2, 63,3 M€ (en AE) ont été rattachés au P152. Toutefois, 0,2 M€ ont été ouverts tardivement et ont fait l'objet d'un report sur 2023. Ainsi le P152 a réellement bénéficié de 61,1 M€ au titre des fonds de concours (13 720 726 €) et attributions de produits (49 904 974 €), répartis de la façon suivante :

- 10,6 M€ au titre de la participation des partenaires publics et privés au financement d'actions formation et de lutte contre l'insécurité ;
- 3,1 M€ au titre de la participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipements ;
- 12,7 M€ au titre du remboursement des prestations de services d'ordre ;
- 2,1 M€ au titre du remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la GN à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques ;
- 2,6 M€ au titre de la cession de biens immobiliers ;
- 31,5 M€ au titre de la rémunération des prestations (EDF, CEA, ANDRA, BDF...) fournies par la GN ;
- 0,1 M€ au titre de produit de cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger ;
- 0,4 M€ au titre de la rémunération des prestations fournies par la GN outre-mer et à l'étranger.

## ACTION

## 05 – Exercice des missions militaires

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
<b>05 – Exercice des missions militaires</b>	<b>140 825 571</b>		<b>140 825 571</b>	<b>140 825 571</b>		<b>140 825 571</b>
	<b>149 765 596</b>		<b>149 765 596</b>	<b>149 765 596</b>		<b>149 765 596</b>
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	139 758 088		139 758 088	139 758 088		139 758 088
	149 682 161		149 682 161	149 682 161		149 682 161
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1 067 483		1 067 483	1 067 483		1 067 483
	83 435		83 435	83 435		83 435

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	140 825 571	149 765 596	140 825 571	149 765 596
Rémunérations d'activité	73 009 894	75 359 087	73 009 894	75 359 087
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	72 456 466	75 317 104	72 456 466	75 317 104
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	553 428	41 983	553 428	41 983
Cotisations et contributions sociales	67 500 010	73 920 710	67 500 010	73 920 710
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	66 988 348	73 879 529	66 988 348	73 879 529
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	511 662	41 181	511 662	41 181
Prestations sociales et allocations diverses	315 667	485 799	315 667	485 799

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	313 274	485 528	313 274	485 528
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	2 393	271	2 393	271
<b>Total</b>	<b>140 825 571</b>	<b>149 765 596</b>	<b>140 825 571</b>	<b>149 765 596</b>

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | Justification au premier euro

**Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État**

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Universités et assimilés (P150)</b>					<b>352 674</b>	
Transferts					352 674	
<b>Total</b>					<b>352 674</b>	
Total des transferts					352 674	